



# Catalogue des fonctions du personnel de l'Hôpital Riviera-Chablais, Vaud-Valais

Juin 2019

---

## Table des matières

Soins	<b>BLEU</b>	Pages 3 à 16
Médico-technique	<b>VERT</b>	Pages 17 à 35
Administration	<b>GRIS</b>	Pages 36 à 60
Logistique et technique	<b>BRUN</b>	Pages 61 à 80

# Préambule au catalogue des fonctions

Le présent catalogue régleme les fonctions, leurs classifications et les critères minimaux à remplir pour exercer une fonction à l'HRC.

Ce catalogue, fruit d'un travail paritaire (syndicats et direction de l'HRC), est évolutif. Les nouvelles formations seront introduites au fur et à mesure et de nouvelles fonctions pourront être créées. Ces modifications du catalogue seront soumises aux partenaires sociaux pour validation.

## A. Attribution de la classification

Pour déterminer la fonction et sa classification, la DRH doit se baser sur le cahier des charges et sur les formations requises pour le poste.

Les diplômes et formations sont pris en compte dans l'enclassement lorsqu'ils sont utilisés et mis en pratique dans le cadre de la fonction.

La reconnaissance des diplômes étrangers se fait par le Département des ressources humaines, notamment sur la base des directives du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation - SEFRI.

Le catalogue ne peut couvrir parfaitement toutes les spécificités des professions que l'on retrouve dans un hôpital. Il reste donc une marge d'appréciation appliquée par le Département des ressources humaines pour adapter ces définitions à chaque situation et déterminer par comparaison la bonne fonction et la classe correspondante, au regard des tâches figurant dans le cahier des charges. Ces décisions sont susceptibles de recours à la Direction des ressources humaines et/ou à la Commission paritaire, conformément au chapitre 6 de la CCT.

## B. Promotions

Certaines fonctions indiquent que l'exercice de la fonction pendant au moins un an permet l'accès à une classe supérieure.

Si le salarié n'a pas été promu après un an dans la classe supérieure, il est en droit d'interpeller son supérieur hiérarchique pour obtenir la classe supérieure ou être informé des raisons du maintien dans sa classe.

Examen des personnes non promues (classes 2, 6, 12) :

Lorsqu'un collaborateur atteint l'échelon 15, il reçoit un courrier lui demandant s'il souhaite prendre des responsabilités et donc bénéficier d'une promotion ou non. S'il veut progresser, un entretien est organisé avec son supérieur hiérarchique et un représentant des RH. A l'issue de cet entretien, un calendrier est fixé, avec éventuellement une proposition de formation, permettant d'obtenir une promotion au plus tard dans les 3 ans. Si aucune responsabilité supplémentaire n'est proposée au collaborateur, il obtient automatiquement sa promotion après 3 ans.

## C. Droits acquis et autres situations

Droits acquis : l'entrée en vigueur de ce catalogue des fonctions ne permet pas de modifier les classes attribuées par les contrats de travail en défaveur des salariés.

Valorisation de l'activité de Praticien formateur (PF) :

La formation de PF (CAS) ne donne pas droit à une classe salariale supérieure. Les PF sont mis au bénéfice d'une indemnité de CHF 200.- brut par mois, quel que soit le nombre d'étudiants encadrés et le taux d'activité.

**Titre de la fonction**

**Infirmier chef de service**

**Classes**

**28 à 30**

**Compte**

**3011011**

<p><b>Classe 28</b></p>	<p>Diplôme ES ou Bachelor HES d'infirmier ou titre jugé équivalent. Diplôme de cadre soignant (minimum 60 jours ou 30 crédits ECTS). Dirige et encadre un service soignant d'une taille restreinte et/ou présentant une grande homogénéité.</p>
<p><b>Classe 29</b></p>	<p>Diplôme ES ou Bachelor HES d'infirmier ou titre jugé équivalent. Diplôme de cadre soignant (minimum 60 jours ou 30 crédits ECTS). Dirige et encadre un service soignant d'une taille moyenne et/ou présentant une hétérogénéité limitée et/ou nécessitant une formation spécialisée.</p>
<p><b>Classe 30</b></p>	<p>Diplôme ES ou Bachelor HES d'infirmier ou titre jugé équivalent. Diplôme de cadre soignant (minimum 60 jours ou 30 crédits ECTS). Dirige et encadre un service soignant d'une taille importante et/ou représentant une forte hétérogénéité et/ou nécessitant une formation spécialisée.</p>

**Titre de la fonction**

**Infirmier chef d'unité de soins**

**Classes**

**22 à 24 – 25 à 27**

**Compte**

**3011021**

<b>Classe 22</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES d'infirmier ou titre jugé équivalent. Diplôme de cadre soignant (minimum 30 jours ou 15 crédits ECTS). Dirige et encadre une équipe de taille restreinte (en principe moins de 20 personnes).
<b>Classe 23</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES d'infirmier ou titre jugé équivalent. Diplôme de cadre soignant (minimum 30 jours ou 15 crédits ECTS). Dirige et encadre une équipe de taille moyenne (en principe moins de 35 personnes).
<b>Classe 24</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES d'infirmier ou titre jugé équivalent. Diplôme de cadre soignant (minimum 30 jours ou 15 crédits ECTS). Dirige et encadre une équipe de taille importante (en principe plus de 35 personnes).
<b>Classe 25</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES d'infirmier ou titre jugé équivalent. Diplôme de spécialiste en soins intensifs, urgences, du domaine opératoire, anesthésie et exerce dans son domaine d'activité. Diplôme de cadre soignant (minimum 30 jours ou 15 crédits ECTS). Dirige et encadre une équipe de taille restreinte (en principe moins de 20 personnes).
<b>Classe 26</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES d'infirmier ou titre jugé équivalent. Diplôme de spécialiste en soins intensifs, urgences, du domaine opératoire, anesthésie et exerce dans son domaine d'activité. Diplôme de cadre soignant (minimum 30 jours ou 15 crédits ECTS). Dirige et encadre une équipe de taille moyenne (en principe moins de 35 personnes).
<b>Classe 27</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES d'infirmier ou titre jugé équivalent. Diplôme de spécialiste en soins intensifs, urgences, du domaine opératoire, anesthésie et exerce dans son domaine d'activité. Diplôme de cadre soignant (minimum 30 jours ou 15 crédits ECTS). Dirige et encadre une équipe de taille importante (en principe plus de 35 personnes).

**Titre de la fonction**

**Infirmier anesthésiste**

**Classes**

**19 à 22**

**Compte**

**3012011**

<b>Classe 19</b>	<p>Diplôme ES ou Bachelor HES d'infirmier ou titre étranger jugé équivalent. Expert en soins d'anesthésie diplômé EPD ES. A atteint un degré d'autonomie suffisant dans son domaine de formation lui permettant de conseiller les collègues, de participer à des projets, de représenter le service.</p>
<b>Classe 20</b>	<p>Diplôme ES ou Bachelor HES d'infirmier ou titre étranger jugé équivalent. Expert en soins d'anesthésie diplômé EPD ES. A atteint un degré d'autonomie suffisant dans son domaine de formation lui permettant de conseiller les collègues, de participer à des projets, de représenter le service. Développe de nouvelles tâches / activités dans son domaine de formation (smuriste, hypnose, matériovigilance, répondant sécurité, ...).</p>
<b>Classe 21</b>	<p>Diplôme ES ou Bachelor HES d'infirmier ou titre étranger jugé équivalent. Expert en soins d'anesthésie diplômé EPD ES. A atteint un degré d'autonomie suffisant dans son domaine de formation lui permettant de conseiller les collègues, de participer à des projets, de représenter le service. Développe de nouvelles tâches / activités dans son domaine de formation (smuriste, hypnose, matériovigilance, répondant sécurité, ...). Formateur clinique des infirmiers anesthésistes ou autres responsabilités particulières.</p>
<b>Classe 22</b>	<p>Diplôme ES ou Bachelor HES d'infirmier ou titre étranger jugé équivalent. Expert en soins d'anesthésie diplômé EPD ES. A atteint un degré d'autonomie suffisant dans son domaine de formation lui permettant de conseiller les collègues, de participer à des projets, de représenter le service. Développe de nouvelles tâches / activités dans son domaine de formation (smuriste, hypnose, matériovigilance, répondant sécurité, ...). Est responsable de la formation des infirmiers anesthésistes pour l'HRC.</p>

**Titre de la fonction**

**Infirmier clinicien**

**Classes**

**19 à 21**

**Compte**

**3012014**

<b>Classe 19</b>	<p>Diplôme ES ou Bachelor HES d'infirmier ou titre étranger jugé équivalent.            Certificat d'infirmier clinicien généraliste ou spécialiste (au minimum 60 jours ou 30 crédits ECTS).            A atteint un degré d'autonomie suffisant dans son domaine de formation lui permettant de conseiller les collègues, de participer à des projets, de représenter le service.</p>
<b>Classe 20</b>	<p>Diplôme ES ou Bachelor HES d'infirmier ou titre étranger jugé équivalent.            Certificat d'infirmier clinicien généraliste ou spécialiste (au minimum 60 jours ou 30 crédits ECTS).            Certificat CAS (supérieur à 20 jours) ou équivalent.            A atteint un degré d'autonomie suffisant dans son domaine de formation lui permettant de conseiller les collègues, de participer à des projets, de représenter le service.            Développe de nouvelles tâches / activités dans son service.</p>
<b>Classe 21</b>	<p>Diplôme ES ou Bachelor HES d'infirmier ou titre étranger jugé équivalent.            Certificat d'infirmier clinicien généraliste ou spécialiste (au minimum 60 jours ou 30 crédits ECTS).            Diplôme DAS (supérieur à 60 jours) ou équivalent.            A atteint un degré d'autonomie suffisant dans son domaine de formation lui permettant de conseiller les collègues, de participer à des projets, de représenter le service.            Développe de nouvelles tâches / activités de manière transversale ou institutionnelle.</p>

**Titre de la fonction**

**Infirmier aux urgences**

**Classes**

**19 à 21**

**Compte**

**3012015**

<p><b>Classe 19</b></p>	<p>Diplôme ES ou Bachelor HES d'infirmier ou titre étranger jugé équivalent. Diplôme de spécialiste en soins d'urgences de niveau DAS (au minimum 60 jours ou 30 crédits ECTS). A atteint un degré d'autonomie suffisant dans son domaine de formation lui permettant de conseiller les collègues, de participer à des projets, de représenter le service.</p>
<p><b>Classe 20</b></p>	<p>Diplôme ES ou Bachelor HES d'infirmier ou titre étranger jugé équivalent. Diplôme de spécialiste en soins d'urgences de niveau DAS (au minimum 60 jours ou 30 crédits ECTS). A atteint un degré d'autonomie suffisant dans son domaine de formation lui permettant de conseiller les collègues, de participer à des projets, de représenter le service. Développe de nouvelles tâches / activités dans son domaine de formation, comme par exemple une activité régulière de SMURiste.</p>
<p><b>Classe 21</b></p>	<p>Diplôme ES ou Bachelor HES d'infirmier ou titre étranger jugé équivalent. Diplôme de spécialiste en soins d'urgences de niveau DAS (au minimum 60 jours ou 30 crédits ECTS). A atteint un degré d'autonomie suffisant dans son domaine de formation lui permettant de conseiller les collègues, de participer à des projets, de représenter le service. Développe de nouvelles tâches / activités dans son domaine de formation, comme par exemple une activité régulière de SMURiste. Est répondant d'un site ou référent sur plusieurs sites dans son domaine.</p>

**Titre de la fonction**

**Infirmier spécialisé**

**Classes**

**19 à 21**

**Compte**

**3012016**

<p><b>Classe 19</b></p>	<p>Diplôme ES ou Bachelor HES d'infirmier ou titre étranger jugé équivalent. Diplôme de spécialiste de niveau DAS (au minimum 60 jours ou 30 crédits ECTS). A atteint un degré d'autonomie suffisant dans son domaine de formation lui permettant de conseiller les collègues, de participer à des projets, de représenter le service.</p>
<p><b>Classe 20</b></p>	<p>Diplôme ES ou Bachelor HES d'infirmier ou titre étranger jugé équivalent. Diplôme de spécialiste de niveau DAS (au minimum 60 jours ou 30 crédits ECTS). A atteint un degré d'autonomie suffisant dans son domaine de formation lui permettant de conseiller les collègues, de participer à des projets, de représenter le service. Développe de nouvelles tâches / activités dans son domaine de formation.</p>
<p><b>Classe 21</b></p>	<p>Diplôme ES ou Bachelor HES d'infirmier ou titre étranger jugé équivalent. Diplôme de spécialiste de niveau DAS (au minimum 60 jours ou 30 crédits ECTS). A atteint un degré d'autonomie suffisant dans son domaine de formation lui permettant de conseiller les collègues, de participer à des projets, de représenter le service. Développe de nouvelles tâches / activités dans son domaine de formation. Est répondant d'un site ou référent sur plusieurs sites dans son domaine</p>



**Titre de la fonction**

**Infirmier aux soins intensifs**

**Classes**

**19 à 21**

**Compte**

**3012017**

<p><b>Classe 19</b></p>	<p>Diplôme ES ou Bachelor HES d'infirmier ou titre étranger jugé équivalent. Expert en soins intensifs diplômé EPD SI. A atteint un degré d'autonomie suffisant dans son domaine de formation lui permettant de conseiller les collègues, de participer à des projets, de représenter le service.</p>
<p><b>Classe 20</b></p>	<p>Diplôme ES ou Bachelor HES d'infirmier ou titre étranger jugé équivalent. Expert en soins intensifs diplômé EPD SI. A atteint un degré d'autonomie suffisant dans son domaine de formation lui permettant de conseiller les collègues, de participer à des projets, de représenter le service. Développe de nouvelles tâches / activités dans son domaine de formation.</p>
<p><b>Classe 21</b></p>	<p>Diplôme ES ou Bachelor HES d'infirmier ou titre étranger jugé équivalent. Expert en soins intensifs diplômé EPD SI. A atteint un degré d'autonomie suffisant dans son domaine de formation lui permettant de conseiller les collègues, de participer à des projets, de représenter le service. Développe de nouvelles tâches / activités dans son domaine de formation. Formateur clinique des infirmiers en soins intensifs ou autres responsabilités particulières dans le domaine de sa formation.</p>
<p><b>Classe 22</b></p>	<p>Diplôme ES ou Bachelor HES d'infirmier ou titre étranger jugé équivalent. Expert en soins intensifs diplômé EPD SI. A atteint un degré d'autonomie suffisant dans son domaine de formation lui permettant de conseiller les collègues, de participer à des projets, de représenter le service. Développe de nouvelles tâches / activités dans son domaine de formation. Est responsable de la formation des infirmiers en soins intensifs pour l'HRC.</p>

**Titre de la fonction**

**Infirmier du domaine opératoire**

**Classes**

**15 à 17**

**Compte**

**3012012**

<p><b>Classe 15</b></p>	<p>Diplôme ES ou Bachelor HES d'infirmier ou titre jugé équivalent. Diplôme de spécialiste du domaine opératoire (au minimum 60 jours ou 30 crédits ECTS), utilise cette formation. A atteint un degré d'autonomie suffisant dans son domaine de formation lui permettant de conseiller ses collègues, de participer à des projets, de représenter le service.</p>
<p><b>Classe 16</b></p>	<p>Diplôme ES ou Bachelor HES d'infirmier ou titre jugé équivalent. Diplôme de spécialiste du domaine opératoire (au minimum 60 jours ou 30 crédits ECTS), utilise cette formation. A atteint un degré d'autonomie suffisant dans son domaine de formation lui permettant de conseiller ses collègues, de participer à des projets, de représenter le service. Développe de nouvelles tâches, activités dans son domaine de formation.</p>
<p><b>Classe 17</b></p>	<p>Diplôme ES ou Bachelor HES d'infirmier ou titre jugé équivalent. Diplôme de spécialiste du domaine opératoire (au minimum 60 jours ou 30 crédits ECTS), utilise cette formation. A atteint un degré d'autonomie suffisant dans son domaine de formation lui permettant de conseiller ses collègues, de participer à des projets, de représenter le service. Développe de nouvelles tâches, activités dans son domaine de formation. Est répondant d'un site ou référent sur plusieurs sites dans son domaine.</p>

**Note :** L'infirmier au bénéfice d'une spécialisation dans le domaine opératoire est infirmier du domaine opératoire (classes 15 à 17).

Les infirmiers du domaine opératoire classifiés à un niveau supérieur avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 conservent leur classification et leur progression salariale.

**Titre de la fonction**

**Infirmier**

**Classes**

**11 à 14 - 15 à 17**

**Compte**

**3013011**

<b>Classe 11</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES d'infirmier ou titre étranger jugé équivalent.
<b>Classe 12</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES d'infirmier ou titre étranger jugé équivalent. Exerce sa profession dans son domaine de formation depuis au moins un an.
<b>Classe 13</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES d'infirmier ou titre étranger jugé équivalent. Effectue des tâches particulières régulières comme, par exemple la formation des nouveaux collaborateurs, la gestion du matériel.
<b>Classe 14</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES d'infirmier ou titre étranger jugé équivalent. Effectue des tâches particulières régulières comme, par exemple la formation des nouveaux collaborateurs, la gestion du matériel. A développé des compétences particulières lui permettant d'être reconnu comme un expert.
<b>Classe 15</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES d'infirmier ou titre étranger jugé équivalent. Certificat CAS (supérieur à 20 jours ou 10 ECTS). A atteint un degré d'autonomie dans le domaine de sa formation complémentaire, lui permettant de conseiller ses collègues, de participer à des projets, de représenter le service ou de remplacer l'ICUS.
<b>Classe 16</b>	Diplôme ES ou HES d'infirmier ou titre étranger jugé équivalent. Certificat CAS (supérieur à 20 jours ou 10 ECTS). A atteint un degré d'autonomie dans le domaine de sa formation complémentaire, lui permettant de conseiller ses collègues, de participer à des projets, de représenter le service ou de remplacer l'ICUS.. Développe des tâches, activités nouvelles dans son domaine ou deuxième certificat CAS utilisé dans sa pratique.
<b>Classe 17</b>	Diplôme ES ou HES d'infirmier ou titre étranger jugé équivalent. Certificat CAS (supérieur à 20 jours ou 10 ECTS). A atteint un degré d'autonomie dans le domaine de sa formation complémentaire, lui permettant, par exemple, de conseiller ses collègues, de participer à des projets, de représenter le service ou de remplacer l'ICUS.. Développe des tâches, activités nouvelles dans son domaine ou deuxième certificat CAS utilisé dans sa pratique. Est répondant d'un site ou référent sur plusieurs sites dans son domaine.

**Titre de la fonction**

**Sage-femme**

**Classes**

**11 à 14 – 15 à 17**

**Compte**

**3013021**

<b>Classe 11</b>	Diplôme HES de sage-femme ou titre étranger jugé équivalent.
<b>Classe 12</b>	Diplôme HES de sage-femme ou titre étranger jugé équivalent. Exerce sa profession dans son domaine de formation depuis au moins un an.
<b>Classe 13</b>	Diplôme HES de sage-femme ou titre étranger jugé équivalent. Effectue des tâches particulières régulières comme, par exemple, la formation des nouveaux collaborateurs, la gestion du matériel, la consultation pré et postnatale.
<b>Classe 14</b>	Diplôme HES de sage-femme ou titre étranger jugé équivalent. Effectue des tâches particulières régulières comme, par exemple la formation des nouveaux collaborateurs, la gestion du matériel, la consultation pré et postnatale. A développé des compétences particulières lui permettant d'être reconnu comme un expert.
<b>Classe 15</b>	Diplôme HES de sage-femme ou titre étranger jugé équivalent. Certificat CAS (supérieur à 20 jours ou 10 ECTS). A atteint un degré d'autonomie dans le domaine de sa formation complémentaire, lui permettant de conseiller ses collègues, de participer à des projets, de représenter le service ou de remplacer l'ICUS.
<b>Classe 16</b>	Diplôme HES de sage-femme ou titre étranger jugé équivalent. Certificat CAS (supérieur à 20 jours ou 10 ECTS). A atteint un degré d'autonomie dans le domaine de sa formation complémentaire, lui permettant de conseiller ses collègues, de participer à des projets, de représenter le service ou de remplacer l'ICUS. Développe des tâches, activités nouvelles dans le domaine de sa formation ou possède un second CAS mis également en pratique.
<b>Classe 17</b>	Diplôme HES de sage-femme ou titre étranger jugé équivalent. Certificat CAS (supérieur à 20 jours ou 10 ECTS). A atteint un degré d'autonomie dans le domaine de sa formation complémentaire, lui permettant de conseiller ses collègues, de participer à des projets, de représenter le service ou de remplacer l'ICUS. Développe des tâches, activités nouvelles dans le domaine de sa formation ou possède un second CAS mis également en pratique. Est répondant d'un site ou référent sur plusieurs sites dans son domaine.

**Note** : les titulaires d'un double diplôme HES infirmier et sage-femme sont classés dans la fonction de sage-femme, classes 11 à 17.

Les infirmiers sages-femmes classifiés à un niveau supérieur avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 conservent leur classification et leur progression salariale.

**Titre de la fonction**

**Infirmier assistant**

**Classes**

**5 à 8 – 9 à 11**

**Compte**

**3014011**

<b>Classe 5</b>	Certificat d'infirmier assistant.
<b>Classe 6</b>	Certificat d'infirmier assistant. Exerce sa profession dans son domaine de formation depuis au moins un an.
<b>Classe 7</b>	Certificat d'infirmier assistant. Effectue des tâches particulières régulières comme, par exemple la formation des nouveaux collaborateurs, la gestion du matériel.
<b>Classe 8</b>	Certificat d'infirmier assistant. Effectue des tâches particulières régulières comme formation des nouveaux collaborateurs, gestion du matériel. Est référent du service dans son domaine et participe aux tâches transversales à ce titre (groupe de travail institutionnel ou externe).
<b>Classe 9</b>	Certificat d'infirmier assistant. Brevet fédéral d'assistant spécialisé en soins de longue durée et accompagnement. A atteint un degré d'autonomie dans le domaine de sa formation complémentaire, lui permettant de conseiller ses collègues, de participer à des projets, de représenter le service.
<b>Classe 10</b>	Certificat d'infirmier assistant. Brevet fédéral d'assistant spécialisé en soins de longue durée et accompagnement. A atteint un degré d'autonomie dans le domaine de sa formation complémentaire, lui permettant de conseiller ses collègues, de participer à des projets, de représenter le service. Développe des tâches, activités nouvelles dans le domaine de sa formation.
<b>Classe 11</b>	Certificat d'infirmier assistant. Brevet fédéral d'assistant spécialisé en soins de longue durée et accompagnement. A atteint un degré d'autonomie dans le domaine de sa formation complémentaire, lui permettant de conseiller ses collègues, de participer à des projets, de représenter le service. Développe des tâches, activités nouvelles dans le domaine de sa formation. Est répondant d'un site ou référent sur plusieurs sites dans son domaine.

**Note :** La formation d'infirmier assistant n'existe plus.

**Titre de la fonction**

**Assistant en soins et santé communautaire/ASSC**

**Classes**

**5 à 8 – 9 à 11**

**Compte**

**3014021**

<b>Classe 5</b>	CFC d'ASSC ou titre jugé équivalent.
<b>Classe 6</b>	CFC d'ASSC ou titre jugé équivalent. Exerce sa profession dans son domaine de formation depuis au moins un an.
<b>Classe 7</b>	CFC d'ASSC ou titre jugé équivalent. Effectue des tâches particulières régulières comme, par exemple, formation d'apprentis ASSC (FEE), gestion du matériel, etc.
<b>Classe 8</b>	CFC d'ASSC ou titre jugé équivalent. Effectue des tâches particulières régulières comme, par exemple, formation d'apprentis ASSC (FEE), gestion du matériel, etc. Est référent du service et participe aux tâches transversales à ce titre (groupe de travail institutionnel ou externe).
<b>Classe 9</b>	CFC d'ASSC ou titre jugé équivalent. Brevet fédéral d'assistant spécialisé en soins de longue durée et accompagnement. A atteint un degré d'autonomie dans le domaine de sa formation complémentaire, lui permettant de conseiller ses collègues, de participer à des projets, de représenter le service.
<b>Classe 10</b>	CFC d'ASSC ou titre jugé équivalent. Brevet fédéral d'assistant spécialisé en soins de longue durée et accompagnement. A atteint un degré d'autonomie dans le domaine de sa formation complémentaire, lui permettant de conseiller ses collègues, de participer à des projets, de représenter le service. Développe des tâches, activités nouvelles dans le domaine de sa formation.
<b>Classe 11</b>	CFC d'ASSC ou titre jugé équivalent. Brevet fédéral d'assistant spécialisé en soins de longue durée et accompagnement. A atteint un degré d'autonomie dans le domaine de sa formation complémentaire, lui permettant de conseiller ses collègues, de participer à des projets, de représenter le service. Développe des tâches, activités nouvelles dans le domaine de sa formation. Est référent ASSC dans son domaine sur un ou plusieurs sites.

**SO 5**

**Titre de la fonction**

**Nurse**

**Classes**

**4 à 7**

**Compte**

**3015021**

<b>Classe 4</b>	Certificat de nurse ou formation jugée équivalente. Travaille dans un service de gynécologie obstétrique ou de pédiatrie.
<b>Classe 5</b>	Certificat de nurse ou formation jugée équivalente. Travaille dans un service de gynécologie obstétrique ou de pédiatrie. Exerce des responsabilités particulières comme la réanimation des nouveau-nés, les prises de sang.
<b>Classe 6</b>	Certificat de nurse ou formation jugée équivalente. Travaille dans un service de gynécologie obstétrique ou de pédiatrie. Exerce des responsabilités particulières comme la réanimation des nouveau-nés, les prises de sang. Assure les soins et la surveillance de base des mères.
<b>Classe 7</b>	Certificat de nurse ou formation jugée équivalente. Travaille dans un service de gynécologie obstétrique ou de pédiatrie. Exerce des responsabilités particulières comme la réanimation des nouveau-nés, les prises de sang. Assure les soins et la surveillance de base des mères. A suivi une formation spécialisée et exerce en qualité de consultante en lactation.

**Note :** cette formation n'existe plus

**Titre de la fonction**

**Aide infirmier**

**Classes**

**1 à 5**

**Compte**

**3015031**

<b>Classe 1</b>	Personne âgée de 18 ans révolus.
<b>Classe 2</b>	Exerce de manière autonome depuis au moins un an une activité codifiée, ne nécessitant que peu d'initiative.
<b>Classe 3</b>	Certificat d'auxiliaire de santé ou formation jugée équivalente (supérieure à 15 jours).
<b>Classe 4</b>	Attestation fédérale d'aide en soins et accompagnement ou certificat d'auxiliaire de santé ou formation jugée équivalente (supérieure à 15 jours). Effectue des tâches particulières comme par exemple la formation de nouveaux collaborateurs, la gestion du matériel.
<b>Classe 5</b>	Attestation fédérale d'aide en soins et accompagnement ou certificat d'auxiliaire de santé ou formation jugée équivalente (supérieure à 25 jours). Effectue des tâches particulières comme par exemple la formation de nouveaux collaborateurs, la gestion du matériel. Est référent dans son domaine, grâce à des compétences développées spécifiques utiles à sa fonction.



**Titre de la fonction**

**Technicien en radiologie médicale chef de service**

**Classes**

**28 à 30**

**Compte**

**3021012**

<b>Classe 28</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES de technicien en radiologie médicale ou titre jugé équivalent. Diplôme de cadre soignant (minimum 60 jours ou 30 crédits ECTS). Dirige et encadre un service soignant d'une taille restreinte et/ou présentant une grande homogénéité.
<b>Classe 29</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES de technicien en radiologie médicale ou titre jugé équivalent. Diplôme de cadre soignant (minimum 60 jours ou 30 crédits ECTS). Dirige et encadre un service soignant d'une taille moyenne et/ou présentant une hétérogénéité limitée.
<b>Classe 30</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES de technicien en radiologie médicale ou titre jugé équivalent. Diplôme de cadre soignant (minimum 60 jours ou 30 crédits ECTS). Dirige et encadre un service soignant d'une taille importante et/ou représentant une forte hétérogénéité.

**Titre de la fonction**

**Physiothérapeute chef de service**

**Classes**

**28 à 30**

**Compte**

**3021014**

<b>Classe 28</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES de physiothérapeute ou titre jugé équivalent. Diplôme de cadre soignant (minimum 60 jours ou 30 crédits ECTS). Dirige et encadre un service soignant d'une taille restreinte et/ou présentant une grande homogénéité.
<b>Classe 29</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES de physiothérapeute ou titre jugé équivalent. Diplôme de cadre soignant (minimum 60 jours ou 30 crédits ECTS). Dirige et encadre un service soignant d'une taille moyenne et/ou présentant une hétérogénéité limitée.
<b>Classe 30</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES de physiothérapeute ou titre jugé équivalent. Diplôme de cadre soignant (minimum 60 jours ou 30 crédits ECTS). Dirige et encadre un service soignant d'une taille importante et/ou représentant une forte hétérogénéité.

**Titre de la fonction**

**Technicien en radiologie médicale chef d'unité**

**Classes**

**22 à 27**

**Compte**

**3021022**

<b>Classe 22</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES de technicien en radiologie médicale ou titre jugé équivalent. Diplôme de cadre soignant (minimum 30 jours ou 15 crédits ECTS). Dirige et encadre une équipe de taille restreinte (en principe moins de 20 personnes).
<b>Classe 23</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES de technicien en radiologie médicale ou titre jugé équivalent. Diplôme de cadre soignant (minimum 30 jours ou 15 crédits ECTS). Dirige et encadre une équipe de taille moyenne (en principe moins de 35 personnes).
<b>Classe 24</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES de technicien en radiologie médicale ou titre jugé équivalent. Diplôme de cadre soignant (minimum 30 jours ou 15 crédits ECTS). Dirige et encadre une équipe de taille importante (en principe plus de 35 personnes).
<b>Classe 25</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES de technicien en radiologie médicale ou titre jugé équivalent. Diplôme de spécialiste dans un domaine jugé utile et nécessaire au poste. Diplôme de cadre soignant (minimum 30 jours ou 15 crédits ECTS). Dirige et encadre une équipe de taille restreinte (en principe moins de 20 personnes).
<b>Classe 26</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES de technicien en radiologie médicale ou titre jugé équivalent. Diplôme de spécialiste dans un domaine jugé utile et nécessaire au poste. Diplôme de cadre soignant (minimum 30 jours ou 15 crédits ECTS). Dirige et encadre une équipe de taille moyenne (en principe moins de 35 personnes).
<b>Classe 27</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES de technicien en radiologie médicale ou titre jugé équivalent. Diplôme de spécialiste dans un domaine jugé utile et nécessaire au poste. Diplôme de cadre soignant (minimum 30 jours ou 15 crédits ECTS). Dirige et encadre une équipe de taille importante (en principe plus de 35 personnes).

**Titre de la fonction**

**Diététicien chef d'unité**

**Classes**

**22 à 27**

**Compte**

**3021023**

<b>Classe 22</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES de diététicien ou titre jugé équivalent. Diplôme de cadre soignant (minimum 30 jours ou 15 crédits ECTS). Dirige et encadre une équipe de taille restreinte (en principe moins de 20 personnes).
<b>Classe 23</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES de diététicien ou titre jugé équivalent. Diplôme de cadre soignant (minimum 30 jours ou 15 crédits ECTS). Dirige et encadre une équipe de taille moyenne (en principe moins de 35 personnes).
<b>Classe 24</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES de diététicien ou titre jugé équivalent. Diplôme de cadre soignant (minimum 30 jours ou 15 crédits ECTS). Dirige et encadre une équipe de taille importante (en principe plus de 35 personnes).
<b>Classe 25</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES de diététicien ou titre jugé équivalent. Diplôme de spécialiste dans un domaine jugé utile et nécessaire au poste. Diplôme de cadre soignant (minimum 30 jours ou 15 crédits ECTS). Dirige et encadre une équipe de taille restreinte (en principe moins de 20 personnes).
<b>Classe 26</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES de diététicien ou titre jugé équivalent. Diplôme de spécialiste dans un domaine jugé utile et nécessaire au poste. Diplôme de cadre soignant (minimum 30 jours ou 15 crédits ECTS). Dirige et encadre une équipe de taille moyenne (en principe moins de 35 personnes).
<b>Classe 27</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES de diététicien ou titre jugé équivalent. Diplôme de spécialiste dans un domaine jugé utile et nécessaire au poste. Diplôme de cadre soignant (minimum 30 jours ou 15 crédits ECTS). Dirige et encadre une équipe de taille importante (en principe plus de 35 personnes).

**Titre de la fonction**

**Physiothérapeute chef d'unité**

**Classes**

**22 à 27**

**Compte**

**3021024**

<b>Classe 22</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES de physiothérapeute ou titre jugé équivalent. Diplôme de cadre soignant (minimum 30 jours ou 15 crédits ECTS). Dirige et encadre une équipe de taille restreinte (en principe moins de 20 personnes).
<b>Classe 23</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES de physiothérapeute ou titre jugé équivalent. Diplôme de cadre soignant (minimum 30 jours ou 15 crédits ECTS). Dirige et encadre une équipe de taille moyenne (en principe moins de 35 personnes).
<b>Classe 24</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES de physiothérapeute ou titre jugé équivalent. Diplôme de cadre soignant (minimum 30 jours ou 15 crédits ECTS). Dirige et encadre une équipe de taille importante (en principe plus de 35 personnes).
<b>Classe 25</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES de physiothérapeute ou titre jugé équivalent. Diplôme de spécialiste dans un domaine jugé utile et nécessaire au poste. Diplôme de cadre soignant (minimum 30 jours ou 15 crédits ECTS). Dirige et encadre une équipe de taille restreinte (en principe moins de 20 personnes).
<b>Classe 26</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES de physiothérapeute ou titre jugé équivalent. Diplôme de spécialiste dans un domaine jugé utile et nécessaire au poste. Diplôme de cadre soignant (minimum 30 jours ou 15 crédits ECTS). Dirige et encadre une équipe de taille moyenne (en principe moins de 35 personnes).
<b>Classe 27</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES de physiothérapeute ou titre jugé équivalent. Diplôme de spécialiste dans un domaine jugé utile et nécessaire au poste. Diplôme de cadre soignant (minimum 30 jours ou 15 crédits ECTS). Dirige et encadre une équipe de taille importante (en principe plus de 35 personnes).

**Titre de la fonction**

**Ergothérapeute chef d'unité**

**Classes**

**22 à 27**

**Compte**

**3021025**

<b>Classe 22</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES d'ergothérapeute ou titre jugé équivalent. Diplôme de cadre soignant (minimum 30 jours ou 15 crédits ECTS). Dirige et encadre une équipe de taille restreinte (en principe moins de 20 personnes).
<b>Classe 23</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES d'ergothérapeute ou titre jugé équivalent. Diplôme de cadre soignant (minimum 30 jours ou 15 crédits ECTS). Dirige et encadre une équipe de taille moyenne (en principe moins de 35 personnes)
<b>Classe 24</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES d'ergothérapeute ou titre jugé équivalent. Diplôme de cadre soignant (minimum 30 jours ou 15 crédits ECTS). Dirige et encadre une équipe de taille importante (en principe plus de 35 personnes).
<b>Classe 25</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES d'ergothérapeute ou titre jugé équivalent. Diplôme de spécialiste dans un domaine jugé utile et nécessaire au poste. Diplôme de cadre soignant (minimum 30 jours ou 15 crédits ECTS). Dirige et encadre une équipe de taille restreinte (en principe moins de 20 personnes).
<b>Classe 26</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES d'ergothérapeute ou titre jugé équivalent. Diplôme de spécialiste dans un domaine jugé utile et nécessaire au poste. Diplôme de cadre soignant (minimum 30 jours ou 15 crédits ECTS). Dirige et encadre une équipe de taille moyenne (en principe moins de 35 personnes).
<b>Classe 27</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES d'ergothérapeute ou titre jugé équivalent. Diplôme de spécialiste dans un domaine jugé utile et nécessaire au poste. Diplôme de cadre soignant (minimum 30 jours ou 15 crédits ECTS). Dirige et encadre une équipe de taille importante (en principe plus de 35 personnes).

**Titre de la fonction**

**Pharmacien**

**Classes**

**17 à 18 - 21 à 23 – 27 à 28**

**Compte**

**3004011**

<b>Classe 17</b>	Diplôme fédéral en pharmacie.
<b>Classe 18</b>	Diplôme fédéral en pharmacie. Exerce sa profession dans son domaine depuis au moins un an.
<b>Classe 21</b>	Diplôme fédéral en pharmacie et diplôme FPH en pharmacie hospitalière.
<b>Classe 22</b>	Diplôme fédéral en pharmacie et diplôme FPH en pharmacie hospitalière. Exerce sa profession dans son domaine d'activité depuis au moins un an. Effectue des tâches particulières régulières.
<b>Classe 23</b>	Diplôme fédéral en pharmacie et diplôme FPH en pharmacie hospitalière. Est référent dans un domaine particulier et participe aux tâches transversales à ce titre.
<b>Classe 27</b>	Diplôme fédéral en pharmacie et diplôme FPH en pharmacie hospitalière. Responsables d'un secteur de la pharmacie.
<b>Classe 28</b>	Diplôme fédéral en pharmacie et diplôme FPH en pharmacie hospitalière. Responsables d'un secteur de la pharmacie. Formateur FPH ou responsabilité jugée équivalente.

**Titre de la fonction**

**Technicien en salle d'opération**

**Classes**

**11 à 14**

**Compte**

**3013031**

Classe 11	Diplôme ES de technicien en salle d'opération ou titre étranger jugé équivalent.
Classe 12	Diplôme ES de technicien en salle d'opération ou titre étranger jugé équivalent. Exerce sa profession dans son domaine de formation depuis au moins un an.
Classe 13	Diplôme ES de technicien en salle d'opération ou titre étranger jugé équivalent. Formation complémentaire dans son domaine (égale ou supérieure à 10 jours). Effectue des tâches particulières régulières comme, par exemple la formation des nouveaux collaborateurs, la gestion du matériel
Classe 14	Diplôme ES de technicien en salle d'opération ou titre étranger jugé équivalent. Formation complémentaire dans son domaine (égale ou supérieure à 10 jours). A développé des compétences lui permettant d'être reconnu comme expert dans un ou des domaines particuliers.



**Titre de la fonction**  
**Classes**  
**Compte**

**Technicien en radiologie médicale**  
**11 à 17 et 19**  
**3023021**

<b>Classe 11</b>	Bachelor HES de technicien en radiologie médicale ou titre jugé équivalent.
<b>Classe 12</b>	Bachelor HES de technicien en radiologie médicale ou titre jugé équivalent. Exerce sa profession dans son domaine de formation depuis au moins un an.
<b>Classe 13</b>	Bachelor HES de technicien en radiologie médicale ou titre jugé équivalent. Encadre les nouveaux collaborateurs (accueil et formation). Apte à assumer différentes modalités.
<b>Classe 14</b>	Bachelor HES de technicien en radiologie médicale ou titre jugé équivalent. Encadre les nouveaux collaborateurs (accueil et formation). Dispose de compétences reconnues à l'interne dans un domaine spécifique (Ex : Multidisciplinarité avérée, connaissances médicotéchniques approfondies, sécurité patients, etc...).
<b>Classe 15</b>	Bachelor HES de technicien en radiologie médicale ou titre jugé équivalent. Certificat CAS (supérieur à 20 jours ou 10 ECTS) ou justifie de formations jugées équivalentes dans son domaine d'activités. Expert dans son domaine de formation complémentaire et conseille ses collègues ou répondant sur un type de machine/modalité.
<b>Classe 16</b>	Bachelor HES de technicien en radiologie médicale ou titre jugé équivalent. Certificat CAS (supérieur à 20 jours ou 10 ECTS) ou justifie de formations jugées équivalentes dans son domaine d'activités. Expert dans son domaine de formation complémentaire et conseille ses collègues ou répondant sur un type de machine/modalité. Participe à des projets, représente le service et/ou développe de nouvelles tâches.
<b>Classe 17</b>	Bachelor HES de technicien en radiologie médicale ou titre jugé équivalent. Certificat CAS (supérieur à 20 jours ou 10 ECTS) ou justifie de formations jugées équivalentes dans son domaine d'activités. Expert dans son domaine de formation complémentaire et conseille ses collègues. Participe à des projets, représente le service et/ou développe de nouvelles tâches. Expert sur un type de machine / modalité au niveau institutionnel.
<b>Classe 19</b>	Bachelor HES de technicien en radiologie médicale ou titre jugé équivalent. Certificat CAS (supérieur à 20 jours ou 10 ECTS) ou justifie de formations jugées équivalentes dans son domaine d'activités. Est répondant opérationnel d'un site (modalités, flux) ou d'un secteur. Remplace un TRM chef d'unité ou chef de service.

**Titre de la fonction**

**Diététicien**

**Classes**

**11 à 14 - 15 à 17**

**Compte**

**3023031**

<b>Classe 11</b>	Bachelor HES de diététicien ou titre étranger jugé équivalent.
<b>Classe 12</b>	Bachelor HES de diététicien ou titre étranger jugé équivalent. Exerce sa profession dans son domaine de formation depuis au moins un an.
<b>Classe 13</b>	Bachelor HES de diététicien ou titre étranger jugé équivalent. Effectue des tâches particulières régulières comme par exemple formation des nouveaux collaborateurs, gestion du matériel.
<b>Classe 14</b>	Bachelor HES de diététicien ou titre étranger jugé équivalent. Effectue des tâches particulières régulières comme, par exemple la formation des nouveaux collaborateurs, la gestion du matériel. A développé des compétences particulières lui permettant d'être reconnu comme un expert.
<b>Classe 15</b>	Bachelor HES de diététicien ou titre étranger jugé équivalent. Certificat CAS (supérieur à 20 jours ou 10 ECTS). A atteint un degré d'autonomie dans le domaine de sa formation complémentaire, lui permettant de conseiller ses collègues, de participer à des projets, de représenter le service.
<b>Classe 16</b>	Bachelor HES de diététicien ou titre étranger jugé équivalent. Certificat CAS (supérieur à 20 jours ou 10 ECTS). A atteint un degré d'autonomie dans le domaine de sa formation complémentaire, lui permettant de conseiller ses collègues, de participer à des projets, de représenter le service. Développe des tâches, activités nouvelles dans le domaine de sa formation ou possède un second CAS mis également en pratique.
<b>Classe 17</b>	Bachelor HES de diététicien ou titre étranger jugé équivalent. Certificat CAS (supérieur à 20 jours ou 10 ECTS). A atteint un degré d'autonomie dans le domaine de sa formation complémentaire, lui permettant de conseiller ses collègues, de participer à des projets, de représenter le service. Développe des tâches, activités nouvelles dans le domaine de sa formation ou possède un second CAS mis également en pratique. Est répondant d'un site ou référent sur plusieurs sites dans son domaine

**Titre de la fonction**

**Physiothérapeute**

**Classes**

**11 à 14 - 15 à 17**

**Compte**

**3023041**

<b>Classe 11</b>	Bachelor HES de physiothérapeute ou titre étranger jugé équivalent.
<b>Classe 12</b>	Bachelor HES de physiothérapeute ou titre étranger jugé équivalent. Exerce sa profession dans son domaine de formation depuis au moins un an.
<b>Classe 13</b>	Bachelor HES de physiothérapeute ou titre étranger jugé équivalent. Effectue des tâches particulières régulières comme par exemple formation des nouveaux collaborateurs, gestion du matériel.
<b>Classe 14</b>	Bachelor HES de physiothérapeute ou titre étranger jugé équivalent. Effectue des tâches particulières régulières comme, par exemple la formation des nouveaux collaborateurs, la gestion du matériel. A développé des compétences particulières lui permettant d'être reconnu comme un expert.
<b>Classe 15</b>	Bachelor HES de physiothérapeute ou titre étranger jugé équivalent. Certificat CAS (supérieur à 20 jours ou 10 ECTS). A atteint un degré d'autonomie dans le domaine de sa formation complémentaire, lui permettant de conseiller ses collègues, de participer à des projets, de représenter le service.
<b>Classe 16</b>	Bachelor HES de physiothérapeute ou titre étranger jugé équivalent. Certificat CAS (supérieur à 20 jours ou 10 ECTS). A atteint un degré d'autonomie dans le domaine de sa formation complémentaire, lui permettant de conseiller ses collègues, de participer à des projets, de représenter le service. Développe des tâches, activités nouvelles dans le domaine de sa formation ou possède un second CAS mis également en pratique.
<b>Classe 17</b>	Bachelor HES de physiothérapeute ou titre étranger jugé équivalent. Certificat CAS (supérieur à 20 jours ou 10 ECTS). A atteint un degré d'autonomie dans le domaine de sa formation complémentaire, lui permettant de conseiller ses collègues, de participer à des projets, de représenter le service. Développe des tâches, activités nouvelles dans le domaine de sa formation ou possède un second CAS mis également en pratique. Est répondant d'un site ou référent sur plusieurs sites dans son domaine

**Titre de la fonction**

**Ergothérapeute**

**Classes**

**11 à 14 - 15 à 17**

**Compte**

**3023051**

<b>Classe 11</b>	Bachelor HES d'ergothérapeute ou titre étranger jugé équivalent.
<b>Classe 12</b>	Bachelor HES d'ergothérapeute ou titre étranger jugé équivalent. Exerce sa profession dans son domaine de formation depuis au moins un an.
<b>Classe 13</b>	Bachelor HES d'ergothérapeute ou titre étranger jugé équivalent. Effectue des tâches particulières régulières comme par exemple formation des nouveaux collaborateurs, gestion du matériel.
<b>Classe 14</b>	Bachelor HES d'ergothérapeute ou titre étranger jugé équivalent. Effectue des tâches particulières régulières comme, par exemple la formation des nouveaux collaborateurs, la gestion du matériel. A développé des compétences particulières lui permettant d'être reconnu comme un expert.
<b>Classe 15</b>	Bachelor HES d'ergothérapeute ou titre étranger jugé équivalent. Certificat CAS (supérieur à 20 jours ou 10 ECTS). A atteint un degré d'autonomie dans le domaine de sa formation complémentaire, lui permettant de conseiller ses collègues, de participer à des projets, de représenter le service.
<b>Classe 16</b>	Bachelor HES d'ergothérapeute ou titre étranger jugé équivalent. Certificat CAS (supérieur à 20 jours ou 10 ECTS). A atteint un degré d'autonomie dans le domaine de sa formation complémentaire, lui permettant de conseiller ses collègues, de participer à des projets, de représenter le service. Développe des tâches, activités nouvelles dans le domaine de sa formation ou possède un second CAS mis également en pratique.
<b>Classe 17</b>	Bachelor HES d'ergothérapeute ou titre étranger jugé équivalent. Certificat CAS (supérieur à 20 jours ou 10 ECTS). A atteint un degré d'autonomie dans le domaine de sa formation complémentaire, lui permettant de conseiller ses collègues, de participer à des projets, de représenter le service. Développe des tâches, activités nouvelles dans le domaine de sa formation ou possède un second CAS mis également en pratique. Est répondant d'un site ou référent sur plusieurs sites dans son domaine.

**Titre de la fonction**

**Technicien biomédical**

**Classes**

**11 à 14 - 15 à 17**

**Compte**

**3023091**

<b>Classe 11</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES de technicien biomédical ou titre jugé équivalent.
<b>Classe 12</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES de technicien biomédical ou titre jugé équivalent. Exerce sa profession dans son domaine de formation depuis au moins un an.
<b>Classe 13</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES de technicien biomédical ou titre jugé équivalent. A rempli l'ensemble des tâches de son cahier des charges. Effectue des tâches particulières régulières comme par exemple formation des nouveaux collaborateurs, gestion du matériel.
<b>Classe 14</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES de technicien biomédical ou titre jugé équivalent. Effectue des tâches particulières régulières comme, par exemple la formation des nouveaux collaborateurs, la gestion du matériel. A développé des compétences particulières lui permettant d'être reconnu comme un expert.
<b>Classe 15</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES de technicien biomédical ou titre jugé équivalent. Certificat CAS (supérieur à 20 jours ou 10 ECTS) utile à sa fonction. A atteint un degré d'autonomie dans le domaine de sa formation complémentaire, lui permettant de conseiller ses collègues, de participer à des projets, de représenter le service.
<b>Classe 16</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES de technicien biomédical ou titre jugé équivalent. Certificat CAS (supérieur à 20 jours ou 10 ECTS) utile à sa fonction. A atteint un degré d'autonomie dans le domaine de sa formation complémentaire, lui permettant de conseiller ses collègues, de participer à des projets, de représenter le service. Développe des tâches, activités nouvelles dans le domaine de sa formation ou possède un second CAS mis également en pratique.
<b>Classe 17</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES de technicien biomédical ou titre jugé équivalent. Certificat CAS (supérieur à 20 jours ou 10 ECTS) utile à sa fonction. A atteint un degré d'autonomie dans le domaine de sa formation complémentaire, lui permettant de conseiller ses collègues, de participer à des projets, de représenter le service. Développe des tâches, activités nouvelles dans le domaine de sa formation ou possède un second CAS mis également en pratique. Est répondant d'un site ou référent sur plusieurs sites dans son domaine.

**Titre de la fonction**

**Ambulancier**

**Classes**

**12 à 14, 17, 20 et 23**

**Compte**

**3023071**

<b>Classe 12</b>	Diplôme ES en soins ambulanciers.
<b>Classe 13</b>	Diplôme ES en soins ambulanciers. Exerce sa profession dans son domaine depuis au moins un an.
<b>Classe 14</b>	Diplôme ES en soins ambulanciers. Effectue des tâches particulières régulières comme la formation des nouveaux collaborateurs, gestion du matériel.
<b>Classe 17</b>	Diplôme ES en soins ambulanciers. Effectue des tâches particulières régulières comme formation des nouveaux collaborateurs, gestion du matériel. Responsable d'un dicastère validé par le Service de la Santé publique.
<b>Classe 20</b>	Diplôme ES en soins ambulanciers. Responsable d'exploitation adjoint d'un service de moins de 30 EPT.
<b>Classe 23</b>	Diplôme ES en soins ambulanciers. Certificat en management de proximité (minimum 35 jours). Responsable d'exploitation d'un service de moins de 30 EPT.

**Note:** Salaire et classification fixés par le Service de la santé publique

**Titre de la fonction**

**Assistant médical**

**Classes**

**6 à 8 – 9 à 11**

**Compte**

**3024011**

<b>Classe 6</b>	CFC d'assistant médical ou titre jugé équivalent. Exerce dans son domaine de formation et réalise des gestes paramédicaux de manière régulière.
<b>Classe 7</b>	CFC d'assistant médical ou titre jugé équivalent. Exerce dans son domaine de formation depuis au moins un an et réalise des gestes paramédicaux de manière régulière.
<b>Classe 8</b>	CFC d'assistant médical ou titre jugé équivalent. Réalise des gestes paramédicaux de manière régulière. Effectue des tâches particulières régulières comme formation des nouveaux collaborateurs, gestion de commandes, remplacement temporaire du chef, etc. Est référent du service et participe aux tâches transversales à ce titre (groupe de travail institutionnel ou externe).
<b>Classe 9</b>	CFC d'assistant médical ou titre jugé équivalent. Réalise des gestes paramédicaux de manière régulière. Formation complémentaire de spécialiste du domaine exercé (supérieure à 20 jours ou 10 ECTS). Est référent du service.
<b>Classe 10</b>	CFC d'assistant médical ou titre jugé équivalent. Réalise des gestes paramédicaux de manière régulière. Formation complémentaire de spécialiste du domaine exercé (supérieure à 20 jours ou 10 ECTS). Effectue des tâches particulières régulières comme formation des nouveaux collaborateurs, gestion du matériel, remplacement temporaire du chef. Est référent du service.
<b>Classe 11</b>	CFC d'assistant médical ou titre jugé équivalent. Réalise des gestes paramédicaux de manière régulière. Formation complémentaire de spécialiste du domaine exercé (supérieure à 20 jours ou 10 ECTS). Effectue des tâches particulières régulières comme formation des nouveaux collaborateurs, gestion du matériel, remplacement temporaire du chef. Est référent du service et participe aux tâches transversales à ce titre (groupe de travail institutionnel ou externe).

**Titre de la fonction**

**Assistant en pharmacie**

**Classes**

**5 à 8 - 9 à 11**

**Compte**

**3024031**

<b>Classe 5</b>	CFC d'assistant en pharmacie ou titre jugé équivalent.
<b>Classe 6</b>	CFC d'assistant en pharmacie ou titre jugé équivalent. Exerce sa profession dans son domaine de formation depuis au moins un an.
<b>Classe 7</b>	CFC d'assistant en pharmacie ou titre jugé équivalent. Effectue des tâches particulières régulières comme formation des nouveaux collaborateurs, gestion de commandes ou d'appareils particuliers, etc.
<b>Classe 8</b>	CFC d'assistant en pharmacie ou titre jugé équivalent. Est répondant d'équipe ou de la pharmacie d'un site hospitalier.
<b>Classe 9</b>	CFC d'assistant en pharmacie et formation post-graduée d'assistante en pharmacie hospitalière. Est responsable d'équipe ou de pharmacie d'un site hospitalier.
<b>Classe 10</b>	CFC d'assistant en pharmacie et formation post-graduée d'assistante en pharmacie hospitalière. Est responsable d'équipe ou de pharmacie d'un site hospitalier. Effectue des tâches particulières régulières comme formation des nouveaux collaborateurs, gestion de commandes, remplacement temporaire du chef, etc.
<b>Classe 11</b>	CFC d'assistant en pharmacie et formation post-graduée d'assistante en pharmacie hospitalière. Est référent de la pharmacie centrale Assume la responsabilité d'assistant en pharmacie principal.



**Titre de la fonction**

**Technicien ambulancier**

**Classes**

**9 à 11**

**Compte**

**3024041**

<b>Classe 9</b>	Diplôme de technicien ambulancier ou titre jugé équivalent.
<b>Classe 10</b>	Diplôme de technicien ambulancier ou titre jugé équivalent. Exerce sa profession dans son domaine de formation depuis au moins un an.
<b>Classe 11</b>	Diplôme de technicien ambulancier ou titre jugé équivalent. Effectue des tâches particulières régulières en qualité de référent dans son domaine.

**Note:** Salaire et classification fixés par le Service de la santé publique

**Titre de la fonction**

**Aide de bloc opératoire**

**Classes**

**1 à 5**

**Compte**

**3025021**

<b>Classe 1</b>	Personne âgée de 18 ans révolus.
<b>Classe 2</b>	Exerce depuis au moins un an une activité jugée utile à la fonction.
<b>Classe 3</b>	Certificat d'assistant technique spécialisé en salle d'opération (ATSSO) Ou Exerce depuis au moins un an dans un bloc opératoire. A acquis un niveau de connaissance et de compétences lui permettant de répondre à la grande majorité des situations de prise en charge.
<b>Classe 4</b>	Certificat d'assistant technique spécialisé en salle d'opération (ATSSO) ou expérience jugée équivalente. Exerce des responsabilités particulières nécessitant des formations complémentaires (minimum 10 jours). Assure l'entier des prestations.
<b>Classe 5</b>	Certificat d'assistant technique spécialisé en salle d'opération (ATSSO). Exerce des responsabilités particulières nécessitant des formations complémentaires (minimum 10 jours).. Est référent dans son domaine de compétences.

**Titre de la fonction****Aide médico-thérapeutique****Classes****1 à 4****Compte****3025031**

<b>Classe 1</b>	Personne âgée de 18 ans révolus.
<b>Classe 2</b>	Exerce de manière autonome, depuis au moins un an une activité codifiée, ne nécessitant que peu d'initiative.
<b>Classe 3</b>	Exerce une activité nécessitant des responsabilités particulières et/ou nécessitant une formation certifiante (supérieure à 15 jours).
<b>Classe 4</b>	Exerce une activité nécessitant des responsabilités particulières et/ou nécessitant une formation certifiante (supérieure à 15 jours).

**Titre de la fonction**

**Cadre supérieur de DG / EM**

**Classes**

**28 à 30**

**Compte**

**3031012**

<b>Classe 28</b>	Master universitaire ou titre jugé équivalent. Diplôme de cadre (minimum 60 jours ou 30 crédits ECTS).
<b>Classe 29</b>	Master universitaire ou titre jugé équivalent . Diplôme de cadre (minimum 60 jours ou 30 crédits ECTS).
<b>Classe 30</b>	Master universitaire ou titre jugé équivalent . Diplôme de cadre (minimum 60 jours ou 30 crédits ECTS).

**Titre de la fonction**

**Chef de service administratif**

**Classes**

**28 à 30**

**Compte**

**3031021**

<b>Classe 28</b>	Master universitaire ou titre jugé équivalent. Diplôme de cadre (minimum 30 jours ou 15 crédits ECTS). Dirige et encadre un service de taille restreinte.
<b>Classe 29</b>	Master universitaire ou titre jugé équivalent . Diplôme de cadre (minimum 30 jours ou 15 crédits ECTS). Dirige et encadre un service taille moyenne.
<b>Classe 30</b>	Master universitaire ou titre jugé équivalent . Diplôme de cadre (minimum 30 jours ou 15 crédits ECTS). Dirige et encadre un service taille importante.

**Titre de la fonction**

**Chef d'unité administrative**

**Classes**

**22 à 24 – 25 à 27**

**Compte**

**3031031**

<b>Classe 22</b>	Bachelor HES ou titre jugé équivalent. Diplôme de cadre (minimum 30 jours ou 15 crédits ECTS). Dirige et encadre une équipe de taille restreinte ( en principe moins de 20 personnes).
<b>Classe 23</b>	Bachelor HES ou titre jugé équivalent. Diplôme de cadre (minimum 30 jours ou 15 crédits ECTS). Dirige et encadre une équipe de taille moyenne ( en principe moins de 35 personnes).
<b>Classe 24</b>	Bachelor HES ou titre jugé équivalent. Diplôme de cadre (minimum 30 jours ou 15 crédits ECTS). Dirige et encadre une équipe de taille importante ( en principe plus de 35 personnes).
<b>Classe 25</b>	Bachelor HES ou titre jugé équivalent. Formation complémentaire de spécialiste niveau DAS ou brevet fédéral. Diplôme de cadre (minimum 30 jours ou 15 crédits ECTS). Dirige et encadre une équipe de taille restreinte ( en principe moins de 20 personnes).
<b>Classe 26</b>	Bachelor HES ou titre jugé équivalent. Formation complémentaire de spécialiste niveau DAS ou brevet fédéral. Diplôme de cadre (minimum 30 jours ou 15 crédits ECTS). Dirige et encadre une équipe de taille moyenne ( en principe moins de 35 personnes).
<b>Classe 27</b>	Bachelor HES ou titre jugé équivalent. Formation complémentaire de spécialiste niveau DAS ou brevet fédéral. Diplôme de cadre (minimum 30 jours ou 15 crédits ECTS). Dirige et encadre une équipe de taille importante ( en principe plus de 35 personnes).

**Titre de la fonction**

**Chef d'équipe administrative**

**Classes**

**13 à 16**

**Compte**

**3031041**

<b>Classe 13</b>	CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. A suivi une formation complémentaire de niveau CAS ou brevet fédéral (supérieur à 20 jours ou 10 ECTS). Dirige une équipe de moins de 10 personnes.
<b>Classe 14</b>	CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. A suivi une formation complémentaire de niveau CAS ou brevet fédéral (supérieur à 20 jours ou 10 ECTS). Dirige une équipe de moins de 20 personnes.
<b>Classe 15</b>	CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. A suivi une formation complémentaire de niveau CAS ou brevet fédéral (supérieur à 20 jours ou 10 ECTS). Dirige une équipe de plus de 20 personnes.
<b>Classe 16</b>	CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. A suivi une formation complémentaire de niveau CAS ou brevet fédéral (supérieur à 20 jours ou 10 ECTS). Dirige une équipe de plus de 20 personnes, représentant une grande variété d'activités.

**Titre de la fonction**

**Spécialiste administratif**

**Classes**

**21 à 23 – 26 à 28**

**Compte**

**3032011**

<b>Classe 21</b>	Master universitaire ou titre jugé équivalent. Formation complémentaire de spécialiste niveau CAS ou brevet fédéral (supérieure à 20 jours ou 10 ECTS).
<b>Classe 22</b>	Master universitaire ou titre jugé équivalent. Formation complémentaire de spécialiste niveau CAS ou brevet fédéral (supérieure à 20 jours ou 10 ECTS). Effectue des tâches particulières régulières.
<b>Classe 23</b>	Master universitaire ou titre jugé équivalent. Formation complémentaire de spécialiste niveau CAS ou brevet fédéral (supérieure à 20 jours ou 10 ECTS). Effectue des tâches particulières régulières. Est référent dans un domaine particulier et participe aux tâches transversales à ce titre.
<b>Classe 26</b>	Master universitaire ou titre jugé équivalent. Formation complémentaire de spécialiste niveau DAS (supérieure à 60 jours ou 30 ECTS).
<b>Classe 27</b>	Master universitaire ou titre jugé équivalent. Formation complémentaire de spécialiste niveau DAS (supérieure à 60 jours ou 30 ECTS). Effectue des tâches particulières régulières.
<b>Classe 28</b>	Master universitaire ou titre jugé équivalent. Formation complémentaire de spécialiste niveau DAS (supérieure à 60 jours ou 30 ECTS). Effectue des tâches particulières régulières. Est référent au niveau institutionnel dans son domaine.



**Titre de la fonction**

**Chef de projets**

**Classes**

**15 à 18 – 21 à 23 – 26 à 28**

**Compte**

**3032021**

<b>Classe 15</b>	Master universitaire ou titre jugé équivalent.
<b>Classe 16</b>	Master universitaire ou titre jugé équivalent. Exerce sa profession dans son domaine de formation depuis au moins un an.
<b>Classe 17</b>	Master universitaire ou titre jugé équivalent. Effectue des tâches particulières régulières.
<b>Classe 18</b>	Master universitaire ou titre jugé équivalent. Effectue des tâches particulières régulières. A atteint un niveau d'expertise dans son domaine lui permettant de développer de nouvelles tâches/activités dans son domaine.
<b>Classe 21</b>	Master universitaire ou titre jugé équivalent. Certificat CAS ou brevet fédéral (supérieur à 20 jours ou 10 ECTS).
<b>Classe 22</b>	Master universitaire ou titre jugé équivalent. Certificat CAS ou brevet fédéral (supérieur à 20 jours ou 10 ECTS). Effectue des tâches particulières régulières.
<b>Classe 23</b>	Master universitaire ou titre jugé équivalent. Certificat CAS ou brevet fédéral (supérieur à 20 jours ou 10 ECTS). Effectue des tâches particulières régulières. A atteint un niveau d'expertise dans son domaine lui permettant de développer de nouvelles tâches/activités dans son domaine.
<b>Classe 26</b>	Master universitaire ou titre jugé équivalent. Possède un DAS (supérieur à 60 jours ou 30 ECTS).
<b>Classe 27</b>	Master universitaire ou titre jugé équivalent. Possède un DAS (supérieur à 60 jours ou 30 ECTS). Effectue des tâches particulières régulières.
<b>Classe 28</b>	Master universitaire ou titre jugé équivalent. Possède un DAS (supérieur à 60 jours ou 30 ECTS). Effectue des tâches particulières régulières. A atteint un niveau d'expertise dans son domaine lui permettant de développer de nouvelles tâches/activités dans son domaine.

**Titre de la fonction**

**Gestionnaire de dossiers**

**Classes**

**11 à 14 – 15 à 17**

**Compte**

**3033011**

<b>Classe 11</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES ou titre jugé équivalent.
<b>Classe 12</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES ou titre jugé équivalent. Exerce sa profession dans son domaine de formation depuis au moins un an.
<b>Classe 13</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES ou titre jugé équivalent. Effectue des tâches particulières régulières comme la formation des nouveaux collaborateurs, gestion d'un domaine spécifique, répondant d'un outil informatique.
<b>Classe 14</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES ou titre jugé équivalent. Effectue des tâches particulières régulières comme, par exemple la formation des nouveaux collaborateurs, la gestion du matériel. Expert pour un type d'activités particulières.
<b>Classe 15</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES ou titre jugé équivalent. Certificat CAS ou brevet fédéral (supérieur à 20 jours ou 10 ECTS). A atteint un degré d'autonomie dans le domaine de sa formation complémentaire, lui permettant de conseiller ses collègues, de participer à des projets, de représenter le service.
<b>Classe 16</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES ou titre jugé équivalent. Certificat CAS ou brevet fédéral (supérieure à 20 jours ou 10 ECTS). A atteint un degré d'autonomie dans le domaine de sa formation complémentaire, lui permettant de conseiller ses collègues, de participer à des projets, de représenter le service. Développe des tâches, activités nouvelles dans le domaine de sa formation ou possède un second CAS mis également en pratique.
<b>Classe 17</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES ou titre jugé équivalent. Certificat CAS ou brevet fédéral (supérieure à 20 jours ou 10 ECTS). A atteint un degré d'autonomie dans le domaine de sa formation complémentaire, lui permettant de conseiller ses collègues, de participer à des projets, de représenter le service. Développe des tâches, activités nouvelles dans le domaine de sa formation ou possède un second CAS mis également en pratique. Est répondant pour un site ou référent sur plusieurs sites dans son domaine.

**Titre de la fonction**

**Assistant de direction**

**Classes**

**9 à 11**

**Compte**

**3033021**

<b>Classe 9</b>	CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. Brevet fédéral d'assistant de direction (supérieur à 20 jours ou 10 ECTS).
<b>Classe 10</b>	CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. Brevet fédéral d'assistant de direction (supérieur à 20 jours ou 10 ECTS). Effectue des tâches particulières régulières comme la formation des nouveaux collaborateurs, remplacement temporaire du chef.
<b>Classe 11</b>	CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. Brevet fédéral d'assistant de direction (supérieur à 20 jours ou 10 ECTS). Effectue des tâches particulières régulières comme la formation des nouveaux collaborateurs, remplacement temporaire du chef. Est référent du service et participe aux tâches transversales à ce titre (groupe de travail institutionnel ou externe).

**Titre de la fonction**

**Analyste de gestion**

**Classes**

**11 à 14 – 15 à 17**

**Compte**

**3033031**

<b>Classe 11</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES ou titre jugé équivalent.
<b>Classe 12</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES ou titre jugé équivalent. Exerce sa profession dans son domaine de formation depuis au moins un an.
<b>Classe 13</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES ou titre jugé équivalent. Effectue des tâches particulières régulières comme formation des nouveaux collaborateurs, gestion d'un domaine spécifique, répondant d'un outil informatique.
<b>Classe 14</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES ou titre jugé équivalent. Effectue des tâches particulières régulières comme, par exemple la formation des nouveaux collaborateurs, la gestion du matériel. Expert pour un type d'activités particulières.
<b>Classe 15</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES ou titre jugé équivalent. Certificat CAS ou brevet fédéral (supérieur à 20 jours ou 10 ECTS). A atteint un degré d'autonomie dans le domaine de sa formation complémentaire, lui permettant de conseiller ses collègues, de participer à des projets, de représenter le service.
<b>Classe 16</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES ou titre jugé équivalent. Certificat CAS ou brevet fédéral (supérieur à 20 jours ou 10 ECTS). A atteint un degré d'autonomie dans le domaine de sa formation complémentaire, lui permettant de conseiller ses collègues, de participer à des projets, de représenter le service. Développe des tâches, activités nouvelles dans le domaine de sa formation ou possède un second CAS mis également en pratique.
<b>Classe 17</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES ou titre jugé équivalent. Certificat CAS ou brevet fédéral (supérieur à 20 jours ou 10 ECTS). A atteint un degré d'autonomie dans le domaine de sa formation complémentaire, lui permettant de conseiller ses collègues, de participer à des projets, de représenter le service. Développe des tâches, activités nouvelles dans le domaine de sa formation ou possède un second CAS mis également en pratique. Est répondant d'un site ou référent sur plusieurs sites dans son domaine.

**Titre de la fonction**

**Assistant RH**

**Classes**

**11 à 14 – 15 à 17**

**Compte**

**3033041**

<b>Classe 11</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES ou titre jugé équivalent
<b>Classe 12</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES ou titre jugé équivalent. Exerce sa profession dans son domaine de formation depuis au moins un an.
<b>Classe 13</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES ou titre jugé équivalent. Effectue des tâches particulières régulières comme formation des nouveaux collaborateurs, gestion d'un domaine spécifique, répondant d'un outil informatique.
<b>Classe 14</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES ou titre jugé équivalent. Effectue des tâches particulières régulières comme, par exemple la formation des nouveaux collaborateurs, la gestion du matériel. Expert pour un type d'activités particulières.
<b>Classe 15</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES ou titre jugé équivalent. Certificat CAS ou brevet fédéral (supérieur à 20 jours ou 10 ECTS). A atteint un degré d'autonomie dans le domaine de sa formation complémentaire, lui permettant de conseiller ses collègues, de participer à des projets, de représenter le service.
<b>Classe 16</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES ou titre jugé équivalent. Certificat CAS ou brevet fédéral (supérieur à 20 jours ou 10 ECTS). A atteint un degré d'autonomie dans le domaine de sa formation complémentaire, lui permettant de conseiller ses collègues, de participer à des projets, de représenter le service. Développe des tâches, activités nouvelles dans le domaine de sa formation ou possède un second CAS mis également en pratique.
<b>Classe 17</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES ou titre jugé équivalent. Certificat CAS ou brevet fédéral (supérieur à 20 jours ou 10 ECTS). A atteint un degré d'autonomie dans le domaine de sa formation complémentaire, lui permettant de conseiller ses collègues, de participer à des projets, de représenter le service. Développe des tâches, activités nouvelles dans le domaine de sa formation ou possède un second CAS mis également en pratique. Est répondant d'un site ou référent sur plusieurs sites dans son domaine.

**Titre de la fonction**

**Comptable**

**Classes**

**11 à 14 – 15 à 17 – 19 à 21**

**Compte**

**3033051**

<b>Classe 11</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES ou titre jugé équivalent.
<b>Classe 12</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES ou titre jugé équivalent. Exerce sa profession dans son domaine de formation depuis au moins un an.
<b>Classe 13</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES ou titre jugé équivalent. Effectue des tâches particulières régulières comme formation des nouveaux collaborateurs, gestion d'un domaine spécifique, répondant d'un outil informatique.
<b>Classe 14</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES ou titre jugé équivalent. Effectue des tâches particulières régulières comme, par exemple la formation des nouveaux collaborateurs, la gestion du matériel. Expert pour un type d'activités particulières.
<b>Classe 15</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES ou titre jugé équivalent. Certificat CAS ou brevet fédéral (supérieur à 20 jours ou 10 crédits ECTS) . A atteint un degré d'autonomie suffisant dans son domaine de formation lui permettant de conseiller les collègues, de participer à des projets, de représenter le service.
<b>Classe 16</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES ou titre jugé équivalent. Certificat CAS ou brevet fédéral (supérieur à 20 jours ou 10 crédits ECTS) . A atteint un degré d'autonomie suffisant dans son domaine de formation lui permettant de conseiller les collègues, de participer à des projets, de représenter le service. Développe de nouvelles tâches, activités dans son domaine de formation.
<b>Classe 17</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES ou titre jugé équivalent. Certificat CAS ou brevet fédéral (supérieur à 20 jours ou 10 crédits ECTS) . A atteint un degré d'autonomie suffisant dans son domaine de formation lui permettant de conseiller les collègues, de participer à des projets, de représenter le service. Développe de nouvelles tâches, activités dans son domaine de formation. Est répondant d'un domaine d'activité spécialisé.
<b>Classe 19</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES ou titre jugé équivalent. Diplôme DAS (supérieur à 60 jours ou 30 crédits ECTS) . A atteint un degré d'autonomie suffisant dans son domaine de formation lui permettant de conseiller les collègues, de participer à des projets, de représenter le service.
<b>Classe 20</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES ou titre jugé équivalent. Diplôme DAS (supérieur à 60 jours ou 30 crédits ECTS) . A atteint un degré d'autonomie suffisant dans son domaine de formation lui permettant de conseiller les collègues, de participer à des projets, de représenter le service. Développe de nouvelles tâches, activités dans son domaine de formation.
<b>Classe 21</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES ou titre jugé équivalent. Diplôme DAS (supérieur à 60 jours ou 30 crédits ECTS) . A atteint un degré d'autonomie suffisant dans son domaine de formation lui permettant de conseiller les collègues, de participer à des projets, de représenter le service. Développe de nouvelles tâches, activités dans son domaine de formation. Est répondant d'un domaine d'activité spécialisé.

**Titre de la fonction**

**Informaticien**

**Classes**

**11 à 14 – 15 à 17**

**Compte**

**3033061**

<b>Classe 11</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES en informatique ou titre jugé équivalent.
<b>Classe 12</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES en informatique ou titre jugé équivalent. Exerce sa profession dans son domaine de formation depuis au moins un an.
<b>Classe 13</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES en informatique ou titre jugé équivalent. Effectue des tâches particulières régulières comme formation des nouveaux collaborateurs, gestion d'un domaine spécifique, répondant d'un outil informatique.
<b>Classe 14</b>	Diplôme ES ou HES en informatique ou titre jugé équivalent. Effectue des tâches particulières régulières comme, par exemple la formation des nouveaux collaborateurs, la gestion du matériel. A développé des compétences particulières lui permettant d'être reconnu comme un expert.
<b>Classe 15</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES en informatique ou titre jugé équivalent. Certificat CAS ou brevet fédéral (supérieur à 20 jours ou 10 ECTS). A atteint un degré d'autonomie dans le domaine de sa formation complémentaire, lui permettant de conseiller ses collègues, de participer à des projets, de représenter le service.
<b>Classe 16</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES en informatique ou titre jugé équivalent. Certificat CAS ou brevet fédéral (supérieur à 20 jours ou 10 ECTS). A atteint un degré d'autonomie dans le domaine de sa formation complémentaire, lui permettant de conseiller ses collègues, de participer à des projets, de représenter le service . Développe des tâches, activités nouvelles dans le domaine de sa formation ou possède un second CAS mis également en pratique.
<b>Classe 17</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES en informatique ou titre jugé équivalent. Certificat CAS ou brevet fédéral (supérieur à 20 jours ou 10 ECTS). A atteint un degré d'autonomie dans le domaine de sa formation complémentaire, lui permettant de conseiller ses collègues, de participer à des projets, de représenter le service. Développe des tâches, activités nouvelles dans le domaine de sa formation ou possède un second CAS mis également en pratique. Est répondant d'un site ou référent sur plusieurs sites dans son domaine.

**Titre de la fonction**

**Spécialiste codage médical**

**Classes**

**18 à 21**

**Compte**

**3033071**

<b>Classe 18</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES ou titre jugé équivalent. Brevet fédéral de spécialiste en codage médical (supérieur à 60 jours ou 30 ECTS).
<b>Classe 19</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES ou titre jugé équivalent. Brevet fédéral de spécialiste en codage médical (supérieur à 60 jours ou 30 ECTS). A atteint un degré d'autonomie suffisant dans son domaine de formation lui permettant de conseiller les collègues, de participer à des projets, de représenter le service.
<b>Classe 20</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES ou titre jugé équivalent. Brevet fédéral de spécialiste en codage médical (supérieur à 60 jours ou 30 ECTS). A atteint un degré d'autonomie suffisant dans son domaine de formation lui permettant de conseiller les collègues, de participer à des projets, de représenter le service. Développe de nouvelles tâches / activités dans son domaine de formation.
<b>Classe 21</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES ou titre jugé équivalent. Brevet fédéral de spécialiste en codage médical (supérieur à 60 jours ou 30 ECTS). A atteint un degré d'autonomie suffisant dans son domaine de formation lui permettant de conseiller les collègues, de participer à des projets, de représenter le service. Développe de nouvelles tâches / activités dans son domaine de formation. Est répondant d'un site ou référent sur plusieurs sites dans son domaine.



**Titre de la fonction**

**Codificateur médical**

**Classes**

**11 à 14**

**Compte**

**3033072**

<b>Classe 11</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES ou titre jugé équivalent.
<b>Classe 12</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES ou titre jugé équivalent. Exerce sa profession dans son domaine de formation depuis au moins un an.
<b>Classe 13</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES ou titre jugé équivalent. Effectue des tâches particulières régulières comme formation des nouveaux collaborateurs, gestion d'un domaine spécifique, répondant d'un outil informatique.
<b>Classe 14</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES ou titre jugé équivalent. Effectue des tâches particulières régulières comme formation des nouveaux collaborateurs, gestion d'un domaine spécifique, répondant d'un outil informatique. Expert pour un type d'activités particulières.

**Titre de la fonction**

**Spécialiste facturation**

**Classes**

**11 à 14 – 15 à 17**

**Compte**

**3033081**

<b>Classe 11</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES ou titre jugé équivalent.
<b>Classe 12</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES ou titre jugé équivalent. Exerce sa profession dans son domaine de formation depuis au moins un an.
<b>Classe 13</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES ou titre jugé équivalent. Effectue des tâches particulières régulières comme formation des nouveaux collaborateurs, gestion d'un domaine spécifique, répondant d'un outil informatique.
<b>Classe 14</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES ou titre jugé équivalent. Effectue des tâches particulières régulières comme formation des nouveaux collaborateurs, gestion d'un domaine spécifique, répondant d'un outil informatique. Expert pour un type d'activités particulières.
<b>Classe 15</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES ou titre jugé équivalent. Certificat CAS ou brevet fédéral (supérieur à 20 jours ou 10 ECTS) et utilise cette formation. A atteint un degré d'autonomie suffisant dans son domaine de formation lui permettant de conseiller les collègues, de participer à des projets, de représenter le service.
<b>Classe 16</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES ou titre jugé équivalent. Certificat CAS ou brevet fédéral (supérieur à 20 jours ou 10 ECTS) et utilise cette formation. A atteint un degré d'autonomie suffisant dans son domaine de formation lui permettant de conseiller les collègues, de participer à des projets, de représenter le service. Développe de nouvelles tâches, activités dans son domaine de formation.
<b>Classe 17</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES ou titre jugé équivalent. Certificat CAS ou brevet fédéral (supérieur à 20 jours ou 10 ECTS) et utilise cette formation. A atteint un degré d'autonomie suffisant dans son domaine de formation lui permettant de conseiller les collègues, de participer à des projets, de représenter le service. Développe de nouvelles tâches, activités dans son domaine de formation. Est répondant d'un site ou référent sur plusieurs sites dans son domaine.

**Titre de la fonction**

**Gestionnaire DRG**

**Classes**

**11 à 14 – 15 à 17**

**Compte**

**3033091**

<b>Classe 11</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES ou titre jugé équivalent.
<b>Classe 12</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES ou titre jugé équivalent. Exerce sa profession dans son domaine de formation depuis au moins un an
<b>Classe 13</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES ou titre jugé équivalent. Effectue des tâches particulières régulières comme formation des nouveaux collaborateurs, gestion d'un domaine spécifique, répondant d'un outil informatique.
<b>Classe 14</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES ou titre jugé équivalent. Effectue des tâches particulières régulières comme, par exemple la formation des nouveaux collaborateurs, la gestion du matériel. A développé des compétences particulières lui permettant d'être reconnu comme un expert.
<b>Classe 15</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES ou titre jugé équivalent. Certificat CAS ou brevet fédéral (supérieur à 20 jours ou 10 ECTS). A atteint un degré d'autonomie dans le domaine de sa formation complémentaire, lui permettant de conseiller ses collègues, de participer à des projets, de représenter le service.
<b>Classe 16</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES ou titre jugé équivalent. Certificat CAS ou brevet fédéral (supérieur à 20 jours ou 10 ECTS). A atteint un degré d'autonomie dans le domaine de sa formation complémentaire, lui permettant de conseiller ses collègues, de participer à des projets, de représenter le service. Développe des tâches, activités nouvelles dans le domaine de sa formation ou possède un second CAS mis également en pratique.
<b>Classe 17</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES ou titre jugé équivalent. Certificat CAS ou brevet fédéral (supérieur à 20 jours ou 10 ECTS). A atteint un degré d'autonomie dans le domaine de sa formation complémentaire, lui permettant de conseiller ses collègues, de participer à des projets, de représenter le service. Développe des tâches, activités nouvelles dans le domaine de sa formation ou possède un second CAS mis également en pratique. Est répondant d'un site ou référent sur plusieurs sites dans son domaine.

**Titre de la fonction**

**Classes**

**Compte**

**AD 4**

**Secrétaire**

**5 à 8**

**3034021**

<b>Classe 5</b>	CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent.
<b>Classe 6</b>	CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. Possède une pratique depuis au moins un an.
<b>Classe 7</b>	CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. Effectue des tâches particulières régulières comme formation des nouveaux collaborateurs, gestion du matériel, remplacement temporaire du chef.
<b>Classe 8</b>	CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. Effectue des tâches particulières régulières comme formation des nouveaux collaborateurs, gestion du matériel, remplacement temporaire du chef. Est référent du service et participe aux tâches transversales à ce titre (groupe de travail institutionnel ou externe).

**Titre de la fonction**

**Secrétaire médical**

**Classes**

**5 à 8 – 9 à 11**

**Compte**

**3034022**

<b>Classe 5</b>	CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent
<b>Classe 6</b>	CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. Possède une pratique similaire depuis au moins un an.
<b>Classe 7</b>	CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. Effectue des tâches particulières régulières comme commande de matériel, formation des nouveaux collaborateurs, remplacement temporaire du chef.
<b>Classe 8</b>	CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. Effectue des tâches particulières régulières comme formation des nouveaux collaborateurs, commande de matériel, remplacement temporaire du chef, tenue des listes sur OPALE. Est référent du service et participe aux tâches transversales à ce titre (groupe de travail institutionnel ou externe).
<b>Classe 9</b>	CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. Formation complémentaire de spécialiste du domaine exercé (supérieure à 20 jours ou 10 ECTS). Est référent du service.
<b>Classe 10</b>	CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. Formation complémentaire de spécialiste du domaine exercé (supérieure à 20 jours ou 10 ECTS). Effectue des tâches particulières régulières comme formation des nouveaux collaborateurs, gestion du matériel, remplacement temporaire du chef. Est référent du service.
<b>Classe 11</b>	CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. Formation complémentaire de spécialiste du domaine exercé (supérieure à 20 jours ou 10 ECTS). Effectue des tâches particulières régulières comme formation des nouveaux collaborateurs, gestion du matériel, remplacement temporaire du chef. Est référent du service et participe aux tâches transversales à ce titre (groupe de travail institutionnel ou externe).

**Titre de la fonction**

**Secrétaire aux archives**

**Classes**

**5 à 8**

**Compte**

**3034023**

<b>Classe 5</b>	CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent.
<b>Classe 6</b>	CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. Possède une pratique similaire depuis au moins un an.
<b>Classe 7</b>	CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. Effectue des tâches particulières régulières comme formation des nouveaux collaborateurs, remplacement temporaire du chef.
<b>Classe 8</b>	CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. Effectue des tâches particulières régulières comme formation des nouveaux collaborateurs, gestion du matériel, remplacement temporaire du chef. Est référent du service et participe aux tâches transversales à ce titre (groupe de travail institutionnel ou externe).

**Titre de la fonction**

**Employé de comptabilité**

**Classes**

**5 à 8 – 9 à 11**

**Compte**

**3034041**

<b>Classe 5</b>	CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent.
<b>Classe 6</b>	CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. Possède une pratique similaire depuis au moins un an.
<b>Classe 7</b>	CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. Effectue des tâches particulières régulières comme formation des nouveaux collaborateurs, remplacement temporaire du chef.
<b>Classe 8</b>	CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. Effectue des tâches particulières régulières comme formation des nouveaux collaborateurs, gestion du matériel, remplacement temporaire du chef. Est référent du service et participe aux tâches transversales à ce titre (groupe de travail institutionnel ou externe).
<b>Classe 9</b>	CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. Formation complémentaire de spécialiste dans le domaine exercé (supérieure à 20 jours ou 10 ECTS).
<b>Classe 10</b>	CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. Formation complémentaire de spécialiste dans le domaine exercé (supérieure à 20 jours ou 10 ECTS). Effectue des tâches particulières régulières comme formation des nouveaux collaborateurs, gestion du matériel, remplacement temporaire du chef.
<b>Classe 11</b>	CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. Formation complémentaire de spécialiste dans le domaine exercé (supérieure à 20 jours ou 10 ECTS). Effectue des tâches particulières régulières comme formation des nouveaux collaborateurs, gestion du matériel, remplacement temporaire du chef. Est référent du service et participe aux tâches transversales à ce titre (groupe de travail institutionnel ou externe).

**Titre de la fonction**

**Employé de facturation**

**Classes**

**5 à 8 – 9 à 11**

**Compte**

**3034051**

<b>Classe 5</b>	CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent.
<b>Classe 6</b>	CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. Possède une pratique depuis au moins un an.
<b>Classe 7</b>	CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. Effectue des tâches particulières régulières comme formation des nouveaux collaborateurs, remplacement temporaire du chef.
<b>Classe 8</b>	CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. Effectue des tâches particulières régulières comme formation des nouveaux collaborateurs, gestion du matériel, remplacement temporaire du chef. Est référent du service et participe aux tâches transversales à ce titre (groupe de travail institutionnel ou externe).
<b>Classe 9</b>	CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. Formation complémentaire de spécialiste dans le domaine exercé (supérieure à 20 jours ou 10 ECTS).
<b>Classe 10</b>	CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. Formation complémentaire de spécialiste dans le domaine exercé (supérieure à 20 jours ou 10 ECTS). Effectue des tâches particulières régulières comme formation des nouveaux collaborateurs, gestion du matériel, remplacement temporaire du chef.
<b>Classe 11</b>	CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. Formation complémentaire de spécialiste dans le domaine exercé (supérieure à 20 jours ou 10 ECTS). Effectue des tâches particulières régulières comme formation des nouveaux collaborateurs, gestion du matériel, remplacement temporaire du chef. Est référent du service et participe aux tâches transversales à ce titre (groupe de travail institutionnel ou externe).



**Titre de la fonction**

**Réceptionniste - admissionniste**

**Classes**

**5 à 8 – 9 à 11**

**Compte**

**3034061**

<b>Classe 5</b>	CFC jugé utile à l'exercice de la fonction.
<b>Classe 6</b>	CFC jugé utile à l'exercice de la fonction. Possède une pratique depuis au moins un an.
<b>Classe 7</b>	CFC jugé utile à l'exercice de la fonction. Effectue des tâches particulières régulières comme formation des nouveaux collaborateurs, remplacement temporaire du chef.
<b>Classe 8</b>	CFC jugé utile à l'exercice de la fonction. Effectue des tâches particulières régulières comme formation des nouveaux collaborateurs, gestion du matériel, remplacement temporaire du chef, etc. Est référent du service et participe aux tâches transversales à ce titre (groupe de travail institutionnel ou externe).
<b>Classe 9</b>	CFC jugé utile à la fonction. Formation complémentaire dans le domaine exercé (supérieure à 20 jours ou 10 ECTS).
<b>Classe 10</b>	CFC jugé utile à la fonction. Formation complémentaire dans le domaine exercé (supérieure à 20 jours ou 10 ECTS). Est répondant d'un site.
<b>Classe 11</b>	CFC jugé utile à la fonction. Formation complémentaire dans le domaine exercé (supérieure à 20 jours ou 10 ECTS). Est répondant d'un grand site ou de plusieurs sites.

**Titre de la fonction**

**Assistant administratif**

**Classes**

**9 à 11**

**Compte**

**3034071**

<b>Classe 9</b>	CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. Formation complémentaire de spécialiste dans le domaine exercé (supérieure à 20 jours ou 10 ECTS).
<b>Classe 10</b>	CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. Formation complémentaire de spécialiste dans le domaine exercé (supérieure à 20 jours ou 10 ECTS). Effectue des tâches particulières régulières comme formation des nouveaux collaborateurs, remplacement temporaire du chef.
<b>Classe 11</b>	CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. Formation complémentaire de spécialiste dans le domaine exercé (supérieure à 20 jours ou 10 ECTS). Effectue des tâches particulières régulières comme formation des nouveaux collaborateurs, remplacement temporaire du chef. Est référent du service et participe aux tâches transversales à ce titre (groupe de travail institutionnel ou externe).

**Titre de la fonction**

**Gestionnaire de contentieux**

**Classes**

**5 à 8 – 9 à 11**

**Compte**

**3034091**

<b>Classe 5</b>	CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent.
<b>Classe 6</b>	CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. Possède une pratique depuis au moins un an.
<b>Classe 7</b>	CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. Effectue des tâches particulières régulières comme formation des nouveaux collaborateurs, remplacement temporaire du chef.
<b>Classe 8</b>	CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. Effectue des tâches particulières régulières comme formation des nouveaux collaborateurs, remplacement temporaire du chef. Est référent du service et participe aux tâches transversales à ce titre (groupe de travail institutionnel ou externe).
<b>Classe 9</b>	CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. Formation complémentaire de spécialiste dans le domaine exercé (supérieure à 20 jours ou 10 ECTS).
<b>Classe 10</b>	CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. Formation complémentaire de spécialiste dans le domaine exercé (supérieure à 20 jours ou 10 ECTS). Représente l'HRC auprès des tribunaux (poursuites et faillites).
<b>Classe 11</b>	CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. Formation complémentaire de spécialiste dans le domaine exercé (supérieure à 20 jours ou 10 ECTS). Représente l'HRC auprès des tribunaux (poursuites et faillites). Est référent du service et participe aux tâches transversales à ce titre (groupe de travail institutionnel ou externe).

**AD 5**

**Titre de la fonction**

**Aide administratif**

**Classes**

**1 à 4**

**Compte**

**3035011**

<b>Classe 1</b>	Personne âgée de 18 ans révolus.
<b>Classe 2</b>	Exerce de manière autonome depuis au moins un an une activité codifiée, ne nécessitant que peu d'initiative.
<b>Classe 3</b>	Exerce une activité nécessitant des responsabilités particulières comme par ex. manipulation d'argent, passage autonome des commandes et/ou nécessitant une formation (minimum 15 jours) aboutissant à une certification.
<b>Classe 4</b>	Exerce une activité nécessitant des responsabilités particulières comme par ex. manipulation d'argent, passage autonome des commandes et/ou nécessitant une formation (supérieure à 25 jours) aboutissant à une certification.

**Titre de la fonction**

**Chef de service logistique**

**Classes**

**28 à 30**

**Compte**

**3041011**

<b>Classe 28</b>	Diplôme d'ingénieur HES ou master universitaire ou titre jugé équivalent.. Diplôme de cadre (minimum 30 jours ou 15 crédits ECTS). Dirige et encadre un service de taille restreinte.
<b>Classe 29</b>	Diplôme d'ingénieur HES ou master universitaire ou titre jugé équivalent. Diplôme de cadre (minimum 30 jours ou 15 crédits ECTS). Dirige et encadre un service de taille moyenne.
<b>Classe 30</b>	Diplôme d'ingénieur HES ou master universitaire ou titre jugé équivalent. Diplôme de cadre (minimum 30 jours ou 15 crédits ECTS). Dirige et encadre un service de taille importante.

**Titre de la fonction**

**Chef d'unité logistique**

**Classes**

**22 à 24 - 25 à 27**

**Compte**

**3041021**

<b>Classe 22</b>	Diplôme ES ou HES ou titre jugé équivalent. Diplôme de cadre (minimum 30 jours ou 15 crédits ECTS). Dirige et encadre une équipe de taille restreinte ( en principe moins de 20 personnes).
<b>Classe 23</b>	Diplôme ES ou HES ou titre jugé équivalent. Diplôme de cadre (minimum 30 jours ou 15 crédits ECTS). Dirige et encadre une équipe de taille moyenne ( en principe moins de 35 personnes)
<b>Classe 24</b>	Diplôme ES ou HES ou titre jugé équivalent. Diplôme de cadre (minimum 30 jours ou 15 crédits ECTS). Dirige et encadre une équipe de taille importante ( en principe plus de 35 personnes).
<b>Classe 25</b>	Diplôme ES ou HES ou titre jugé équivalent. Formation complémentaire de spécialiste, niveau DAS ou brevet fédéral. Diplôme de cadre (minimum 30 jours ou 15 crédits ECTS). Dirige et encadre une équipe de taille restreinte ( en principe moins de 20 personnes).
<b>Classe 26</b>	Diplôme ES ou HES ou titre jugé équivalent. Formation complémentaire de spécialiste, niveau DAS ou brevet fédéral. Diplôme de cadre (minimum 30 jours ou 15 crédits ECTS). Dirige et encadre une équipe de taille moyenne ( en principe moins de 35 personnes).
<b>Classe 27</b>	Diplôme ES ou HES ou titre jugé équivalent. Formation complémentaire de spécialiste, niveau DAS ou brevet fédéral. Diplôme de cadre (minimum 30 jours ou 15 crédits ECTS). Dirige et encadre une équipe de taille importante ( en principe plus de 35 personnes).

**Titre de la fonction**

**Chef d'équipe logistique**

**Classes**

**13 à 16**

**Compte**

**3041031**

<b>Classe 13</b>	CFC jugé utile à la fonction ou titre jugé équivalent. Certificat CAS ou brevet fédéral (supérieur à 20 jours ou 10 ECTS). Dirige une équipe en principe moins de 10 personnes.
<b>Classe 14</b>	CFC jugé utile à la fonction ou titre jugé équivalent. Certificat CAS ou brevet fédéral (supérieur à 20 jours ou 10 ECTS). Dirige une équipe en principe moins de 20 personnes.
<b>Classe 15</b>	CFC jugé utile à la fonction ou titre jugé équivalent. Certificat CAS ou brevet fédéral (supérieur à 20 jours ou 10 ECTS). Dirige une équipe en principe plus de 20 personnes.
<b>Classe 16</b>	CFC jugé utile à la fonction ou titre jugé équivalent. Certificat CAS ou brevet fédéral (supérieur à 20 jours ou 10 ECTS). Dirige une équipe en principe plus de 20 personnes, représentant une variété d'activités.

**Titre de la fonction**

**Chef de groupe logistique**

**Classes**

**6 à 9**

**Compte**

**3041041**

<b>Classe 6</b>	<p>Dirige une équipe en principe moins de 10 personnes. Effectue peu ou pas les activités de ses subordonnés. Domaine d'activité sous sa responsabilité assez similaire. Formation de gestion d'équipe (minimum 5 jours).</p>
<b>Classe 7</b>	<p>Dirige une équipe en principe plus de 10 personnes (ou moins de 10, mais avec une complexité importante). N'effectue quasi jamais les activités de ses collaborateurs. Domaine d'activité légèrement varié. Formation de gestion d'équipe (minimum 10 jours).</p>
<b>Classe 8</b>	<p>Dirige une équipe de plus de 20 personnes (ou plus de 10, mais avec des responsabilités supplémentaires). Répondant d'un site ou d'un secteur. Formation de gestion d'équipe (minimum 15 jours).</p>
<b>Classe 9</b>	<p>Dirige une équipe de plus de 20 personnes (ou plus de 10, mais avec des responsabilités supplémentaires). Répondant d'un site ou d'un secteur important et complexe. Formation de gestion d'équipe (minimum 15 jours).</p>



**Titre de la fonction**

**Logisticien spécialisé**

**Classes**

**9 à 11**

**Compte**

**3043011**

<b>Classe 9</b>	CFC de logisticien ou titre jugé équivalent. Formation complémentaire utile à la fonction (supérieure à 20 jours ou 10 ECTS).
<b>Classe 10</b>	CFC de logisticien ou titre jugé équivalent. Formation complémentaire utile à la fonction (supérieure à 20 jours ou 10 ECTS). Effectue des tâches particulières régulières comme la formation de nouveaux collaborateurs, la gestion des commandes, le remplacement temporaire du chef, etc.
<b>Classe 11</b>	CFC de logisticien ou titre jugé équivalent. Formation complémentaire utile à la fonction (supérieure à 20 jours ou 10 ECTS). Effectue des tâches particulières régulières comme la formation de nouveaux collaborateurs, la gestion des commandes, le remplacement temporaire du chef, etc. Réfèrent dans son domaine d'activité sur plusieurs sites.

**Titre de la fonction**

**Cuisinier**

**Classes**

**5 à 8 – 9 à 11 - 15**

**Compte**

**3044011**

<b>Classe 5</b>	CFC de cuisinier ou titre jugé équivalent.
<b>Classe 6</b>	CFC de cuisinier ou titre jugé équivalent. Exerce de manière autonome depuis au moins un an.
<b>Classe 7</b>	CFC de cuisinier ou titre jugé équivalent. Effectue des tâches particulières régulières comme par exemple la formation des nouveaux collaborateurs, le contrôle des règles d'hygiène.
<b>Classe 8</b>	CFC de cuisinier ou titre jugé équivalent. Effectue des tâches particulières régulières comme par exemple la formation des nouveaux collaborateurs, le contrôle des règles d'hygiène. Est référent du service dans son domaine d'activité (pâtisserie, par exemple) et remplace temporairement le sous-chef de cuisine.
<b>Classe 9</b>	CFC de cuisinier et CFC de cuisinier en diététique. Elabore des menus en tenant compte des aspects diététiques. Répondant des diététiciens.
<b>Classe 10</b>	CFC de cuisinier et CFC de cuisinier en diététique. Elabore des menus en tenant compte des aspects diététiques. Répondant des diététiciens. Effectue des tâches particulières régulières comme formation des nouveaux collaborateurs, gestion de commandes, remplacement temporaire du chef, etc.
<b>Classe 11</b>	CFC de cuisinier et CFC de cuisinier en diététique. Elabore des menus en tenant compte des aspects diététiques. Répondant des diététiciens. Effectue des tâches particulières régulières comme formation des nouveaux collaborateurs, gestion de commandes, remplacement temporaire du chef, etc. Référent dans son domaine d'activité.
<b>Classe 15</b>	CFC de cuisinier et CFC de cuisinier en diététique. Elabore des menus en tenant compte des aspects diététiques. Remplaçant désigné du chef de la cuisine. Fonctionne en qualité de sous-chef des cuisines.

**Titre de la fonction**

**Logisticien**

**Classes**

**1 à 4 – 5 à 8**

**Compte**

**3044031**

<b>Classe 1</b>	Personne âgée de 18 ans révolus.
<b>Classe 2</b>	Exerce de manière autonome depuis au moins un an.
<b>Classe 3</b>	Exerce une activité nécessitant des responsabilités particulières comme par ex. commande autonome de matériel, responsabilité du matériel et/ou nécessitant une formation (supérieure à 15 jours) aboutissant à une certification.
<b>Classe 4</b>	Exerce une activité nécessitant des responsabilités particulières comme par ex. commande autonome de matériel, responsabilité du matériel et/ou nécessitant une formation (supérieure à 25 jours) aboutissant à une certification. Effectue des tâches particulières régulières.
<b>Classe 5</b>	CFC de logisticien ou titre jugé équivalent.
<b>Classe 6</b>	CFC de logisticien ou titre jugé équivalent. Exerce de manière autonome depuis au moins un an.
<b>Classe 7</b>	CFC de logisticien ou titre jugé équivalent. Effectue des tâches particulières régulières comme formation des nouveaux collaborateurs, gestion de commandes, remplacement temporaire du chef.
<b>Classe 8</b>	CFC de logisticien ou titre jugé équivalent. Effectue des tâches particulières régulières comme formation des nouveaux collaborateurs, gestion du matériel, remplacement temporaire du chef. Est référent du service dans son domaine et participe aux tâches transversales à ce titre (groupe de travail institutionnel ou externe).

**LO 4**

**Titre de la fonction**

**Coiffeur**

**Classes**

**5 à 6**

**Compte**

**3044041**

<b>Classe 5</b>	CFC de coiffeur ou titre jugé équivalent.
<b>Classe 6</b>	CFC de coiffeur ou titre jugé équivalent. Possède une pratique similaire depuis au moins un an.

**Titre de la fonction**

**Employé hôtelier**

**Classes**

**1 à 4 – 5 à 7**

**Compte**

**3044051**

<b>Classe 1</b>	Personne âgée de 18 ans révolus.
<b>Classe 2</b>	Exerce de manière autonome depuis au moins un an.
<b>Classe 3</b>	Exerce une activité nécessitant des responsabilités particulières comme par ex. gestion d'une caisse, commande de marchandises, ... et/ou nécessitant une formation (supérieure à 15 jours) aboutissant à une certification.
<b>Classe 4</b>	Exerce une activité nécessitant des responsabilités particulières comme par ex. gestion d'une caisse, commande de marchandises, ... et/ou nécessitant une formation (supérieure à 25 jours) aboutissant à une certification. Effectue des tâches particulières régulières.
<b>Classe 5</b>	CFC de spécialiste en hôtellerie ou titre jugé équivalent.
<b>Classe 6</b>	CFC de spécialiste en hôtellerie ou titre jugé équivalent. Exerce de manière autonome depuis au moins un an.
<b>Classe 7</b>	CFC de spécialiste en hôtellerie ou titre jugé équivalent. Effectue des tâches particulières régulières comme formation des nouveaux collaborateurs, gestion du matériel, remplacement temporaire du chef.

**Titre de la fonction**

**Agent d'exploitation**

**Classes**

**1 à 4**

**Compte**

**3045022**

<b>Classe 1</b>	Personne âgée de 18 ans révolus.
<b>Classe 2</b>	Exerce de manière autonome depuis au moins un an une activité codifiée, ne nécessitant que peu d'initiative .
<b>Classe 3</b>	Exerce une activité nécessitant des responsabilités particulières comme par ex. commande autonome de produits et/ou nécessitant une formation particulière (supérieure à 15 jours) aboutissant à une certification.
<b>Classe 4</b>	Exerce une activité nécessitant des responsabilités particulières comme par ex. commande autonome de produits et/ou nécessitant une formation particulière (supérieure à 25 jours) aboutissant à une certification.

**Titre de la fonction**

**Agent de propreté**

**Classes**

**1 à 4**

**Compte**

**3045023**

<b>Classe 1</b>	Personne âgée de 18 ans révolus.
<b>Classe 2</b>	Exerce de manière autonome depuis au moins un an une activité codifiée, ne nécessitant que peu d'initiative.
<b>Classe 3</b>	Exerce une activité nécessitant des responsabilités particulières comme la commande autonome des produits, l'entretien du matériel technique et/ou nécessitant une formation particulière (supérieure à 15 jours) aboutissant à une certification.
<b>Classe 4</b>	Exerce une activité nécessitant des responsabilités particulières comme la commande autonome des produits, l'entretien du matériel technique et/ou nécessitant une formation particulière (supérieure à 25 jours) aboutissant à une certification.

**Titre de la fonction**

**Agent de bionettoyage**

**Classes**

**1 à 4**

**Compte**

**3045024**

<b>Classe 1</b>	Personne âgée de 18 ans révolus.
<b>Classe 2</b>	Exerce de manière autonome depuis au moins un an une activité codifiée, ne nécessitant que peu d'initiative.
<b>Classe 3</b>	Exerce une activité nécessitant des responsabilités particulières comme la commande autonome des produits, l'entretien du matériel technique et/ou nécessitant une formation particulière (supérieure à 15 jours) aboutissant à une certification.
<b>Classe 4</b>	Exerce une activité nécessitant des responsabilités particulières comme la commande autonome des produits, l'entretien du matériel technique et/ou nécessitant une formation particulière (supérieure à 25 jours) aboutissant à une certification.



**Titre de la fonction**

**Transporteur**

**Classes**

**1 à 4**

**Compte**

**3045025**

<b>Classe 1</b>	Personne âgée de 18 ans révolus. Permis de conduire (B+D1)
<b>Classe 2</b>	Exerce de manière autonome depuis au moins un an une activité codifiée, ne nécessitant que peu d'initiative. Permis de conduire (B+D1)
<b>Classe 3</b>	Certificat de transporteurs de patients (15 jours) Exerce une activité nécessitant des responsabilités particulières comme par ex. manipulation de produits dangereux, transport des patients Permis de conduire (B+D1)
<b>Classe 4</b>	Certificat de transporteurs de patients (15 jours). Exerce une activité nécessitant des responsabilités particulières comme par ex. manipulation de produits dangereux, transport des patients. Remplace son supérieur hiérarchique. Permis de conduire (B+D1)

**Titre de la fonction**

**Aide logistique de cuisine**

**Classes**

**1 à 4**

**Compte**

**3045031**

<b>Classe 1</b>	Personne âgée de 18 ans révolus.
<b>Classe 2</b>	Exerce de manière autonome depuis au moins un an une activité codifiée, ne nécessitant que peu d'initiative.
<b>Classe 3</b>	Exerce une activité nécessitant des responsabilités particulières comme commande autonome de matériel, responsabilité de matériel et/ou nécessitant une formation (supérieure à 15 jours) aboutissant à une certification
<b>Classe 4</b>	Exerce une activité nécessitant des responsabilités particulières comme commande autonome de matériel, responsabilité de matériel et/ou nécessitant une formation (supérieure à 25 jours) aboutissant à une certification

**Titre de la fonction**

**Chef de service technique**

**Classes**

**28 à 30**

**Compte**

**3051011**

<b>Classe 28</b>	Diplôme d'ingénieur HES ou master universitaire ou titre jugé équivalent. Diplôme de cadre (minimum 30 jours ou 15 crédits ECTS). Dirige et encadre un service de taille restreinte.
<b>Classe 29</b>	Diplôme d'ingénieur HES ou master universitaire ou titre jugé équivalent. Diplôme de cadre (minimum 30 jours ou 15 crédits ECTS). Dirige et encadre un service de taille moyenne.
<b>Classe 30</b>	Diplôme d'ingénieur HES ou master universitaire ou titre jugé équivalent. Diplôme de cadre (minimum 30 jours ou 15 crédits ECTS). Dirige et encadre un service de taille importante

**Titre de la fonction**

**Technicien chef d'unité**

**Classes**

**22 à 24 - 25 à 27**

**Compte**

**3051021**

<b>Classe 22</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES du domaine technique ou titre jugé équivalent. Diplôme de cadre (minimum 30 jours ou 15 crédits ECTS). Dirige et encadre une équipe de taille restreinte ( en principe moins de 20 personnes).
<b>Classe 23</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES du domaine technique ou titre jugé équivalent. Diplôme de cadre (minimum 30 jours ou 15 crédits ECTS). Dirige et encadre une équipe de taille moyenne ( en principe moins de 35 personnes).
<b>Classe 24</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES du domaine technique ou titre jugé équivalent. Diplôme de cadre (minimum 30 jours ou 15 crédits ECTS). Dirige et encadre une équipe de taille importante ( en principe plus de 35 personnes).
<b>Classe 25</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES du domaine technique ou titre jugé équivalent. Possède un DAS ou brevet fédéral. Diplôme de cadre (minimum 30 jours ou 15 crédits ECTS). Dirige et encadre une équipe de taille restreinte ( en principe moins de 20 personnes).
<b>Classe 26</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES du domaine technique ou titre jugé équivalent. Possède un DAS ou brevet fédéral. Diplôme de cadre (minimum 30 jours ou 15 crédits ECTS). Dirige et encadre une équipe de taille moyenne ( en principe moins de 35 personnes).
<b>Classe 27</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES du domaine technique ou titre jugé équivalent. Possède un DAS ou brevet fédéral. Diplôme de cadre (minimum 30 jours ou 15 crédits ECTS). Dirige et encadre une équipe de taille importante ( en principe plus de 35 personnes).

**Titre de la fonction**  
**Classes**  
**Compte**

**Technicien spécialiste**  
**11 à 14 - 15 à 17**  
**3052011**

<b>Classe 11</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES du domaine technique ou titre étranger jugé équivalent.
<b>Classe 12</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES du domaine technique ou titre étranger jugé équivalent. Exerce sa profession dans son domaine de formation depuis au moins un an.
<b>Classe 13</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES du domaine technique ou titre étranger jugé équivalent. Effectue des tâches particulières régulières comme formation des nouveaux collaborateurs, gestion du matériel, ...
<b>Classe 14</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES du domaine technique ou titre étranger jugé équivalent. Effectue des tâches particulières régulières comme la formation des nouveaux collaborateurs, gestion d'un domaine spécifique, répondant d'un outil informatique. A développé des compétences particulières lui permettant d'être reconnue comme expert.
<b>Classe 15</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES du domaine technique ou titre étranger jugé équivalent. Certificat CAS ou un brevet fédéral (supérieur à 20 jours ou 10 ECTS). A atteint un degré d'autonomie dans le domaine de sa formation complémentaire, lui permettant de conseiller ses collègues, de participer à des projets, de représenter le service.
<b>Classe 16</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES du domaine technique ou titre étranger jugé équivalent. Certificat CAS ou un brevet fédéral (supérieur à 20 jours ou 10 ECTS). A atteint un degré d'autonomie dans le domaine de sa formation complémentaire, lui permettant de conseiller ses collègues, de participer à des projets, de représenter le service. Développe des tâches, activités nouvelles dans le domaine de sa formation.
<b>Classe 17</b>	Diplôme ES ou Bachelor HES du domaine technique ou titre étranger jugé équivalent. Certificat CAS ou un brevet fédéral (supérieur à 20 jours ou 10 ECTS). A atteint un degré d'autonomie dans le domaine de sa formation complémentaire, lui permettant de conseiller ses collègues, de participer à des projets, de représenter le service. Développe des tâches, activités nouvelles dans le domaine de sa formation. Est répondant d'un site ou référent sur plusieurs sites dans son domaine.

**Titre de la fonction**

**Technicien**

**Classes**

**9 à 11**

**Compte**

**3053011**

<p><b>Classe 9</b></p>	<p>CFC du domaine technique. Formation complémentaire de spécialiste (supérieure à 20 jours ou 10 ECTS).</p>
<p><b>Classe 10</b></p>	<p>CFC du domaine technique. Formation complémentaire de spécialiste (supérieure à 20 jours ou 10 ECTS). Effectue des tâches particulières régulières comme par exemple formation des nouveaux collaborateurs, gestion de commandes, remplacement temporaire du chef.</p>
<p><b>Classe 11</b></p>	<p>CFC du domaine technique. Formation complémentaire de spécialiste (supérieure à 20 jours ou 10 ECTS). Effectue des tâches particulières régulières comme par exemple formation des nouveaux collaborateurs, gestion de commandes, remplacement temporaire du chef. Réfèrent dans son domaine d'activités sur plusieurs sites.</p>

**Titre de la fonction**

**Employé technique**

**Classes**

**5 à 8**

**Compte**

**3054011**

<b>Classe 5</b>	CFC jugé utile à l'exercice de la fonction.
<b>Classe 6</b>	CFC jugé utile à l'exercice de la fonction. Exerce sa profession dans son domaine de formation depuis au moins un an.
<b>Classe 7</b>	CFC jugé utile à l'exercice de la fonction. Effectue des tâches particulières régulières comme formation des nouveaux collaborateurs, gestion de commandes, remplacement temporaire du chef.
<b>Classe 8</b>	CFC jugé utile à l'exercice de la fonction. Effectue des tâches particulières régulières comme formation des nouveaux collaborateurs, gestion du matériel, remplacement temporaire du chef. Est référent du service dans son domaine et participe aux tâches transversales à ce titre (groupe de travail institutionnel ou externe).

**Titre de la fonction**

**Aide technique**

**Classes**

**1 à 4**

**Compte**

**3055011**

<b>Classe 1</b>	Personne âgée de 18 ans révolus.
<b>Classe 2</b>	Exerce de manière autonome depuis au moins un an une activité codifiée, ne nécessitant que peu d'initiative.
<b>Classe 3</b>	Exerce une activité nécessitant des responsabilités particulières comme passage autonome des commandes, responsabilité de matériel et/ou nécessitant une formation (supérieure à 15 jours) aboutissant à une certification.
<b>Classe 4</b>	Exerce une activité nécessitant des responsabilités particulières comme passage autonome des commandes, responsabilité de matériel et/ou nécessitant une formation (supérieure à 25 jours) aboutissant à une certification.